

**PROJET PILOTE DE TRIBUNAL CHARGÉ DES CAUSES DE
VIOLENCE CONJUGALE (TVC)
MONCTON (NOUVEAU-BRUNSWICK)**

***ANALYSE DES DONNÉES SUR LES VICTIMES ET LES
CONTREVENANTS COUVRANT UNE PÉRIODE DE TROIS ANS***

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DU
NOUVEAU-BRUNSWICK**

JANVIER 2011

**Analyses et rapport préparés par :
Carole R. Dilworth
Timothy G. Dilworth
Fredericton (Nouveau-Brunswick)**

Le financement de ce projet a été assuré par le ministère de la Sécurité publique du Nouveau-Brunswick.

Avertissement :

Les résultats soumis dans le présent rapport sont fondés sur les données fournies aux chercheurs et analysés par ceux-ci. Les chercheurs ne sont pas responsables de la qualité des données, mais toute erreur qui pourrait s'être glissée dans les analyses sera leur responsabilité et non celle du ministère de la Sécurité publique.

Carole R. Dilworth, auteure principale du rapport

Tim Dilworth, analyste principal des données

Les questions d'ordre général concernant le présent rapport doivent être adressées à :

Brenda Thomas, gestionnaire du Soutien des programmes de services aux victimes et gestionnaire de la planification d'affaires des Services communautaires et correctionnels
Ministère de la Sécurité publique du Nouveau-Brunswick
Place-Argyle
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1
Brenda.Thomas@gnb.ca

Gouvernement du Nouveau-Brunswick

© 2011

REMERCIEMENTS

Brenda Thomas, gestionnaire à la fois du Soutien des programmes de services aux victimes et de la planification d'affaires des Services communautaires et correctionnels, a guidé ce projet du début à la fin. Nous la remercions très sincèrement pour ses propositions et ses conseils inestimables pendant toute la durée du projet car sans son aide il nous aurait été difficile de nous retrouver dans les aspects complexes de ces données et de fournir des analyses significatives. Nous tenons aussi à remercier en particulier Cindy Gould, analyste de données au ministère de la Sécurité publique, qui a fourni les fichiers de données et qui a répondu à une longue série de questions qui nous ont aidés à garantir la qualité des données. Finalement, nous remercions le ministère de la Sécurité publique de nous avoir donné l'occasion de contribuer à ce projet intéressant et important.

TABLE des MATIÈRES

Remerciements.....	iii
Table des matières.....	iv
Liste des tableaux.....	v
Liste des graphiques.....	vii
Sommaire	viii
1.0 RAPPEL DES FAITS.....	1
2.0 BUT DE L'ANALYSE.....	2
3.0 MÉTHODOLOGIE ET LIMITES.....	3
4.0 RÉSULTATS.....	5
4.1 DONNÉES SUR LES VICTIMES.....	5
4.1.1 Source d'orientation vers les services.....	5
4.1.2 Âge des victimes adultes.....	6
4.1.3 Lien entre la victime et l'accusé	8
4.1.4 Distribution des infractions, 2007-2010	11
4.1.5 Services fournis aux victimes	13
4.2 DONNÉES SUR LES CONTREVENANTS.....	16
4.2.1 Sexe et âge.....	17
4.2.2 Niveau de scolarité	18
4.2.3 Langue préférée selon le sexe	19
4.2.4 Données sur la détention préventive des accusés.....	20
4.2.5 Distribution des résultats du processus judiciaire – avec et sans détention préventive	23
4.2.6 Données sur l'emprisonnement	25
4.2.7 Évaluation du risque et des besoins (LSI)	26
4.2.8 Orientation vers un programme d'intervention en matière de violence conjugale	28
4.2.9 Données provisoires sur la participation aux programmes d'intervention	29
4.3 DONNÉES SUR LES RÉCIDIVISTES.....	31
4.3.1 Sexe et âge des récidivistes	32
4.3.2 Lien entre le récidiviste et la victime	32

4.3.3	Nombre de récidives.....	33
4.3.4	Infraction la plus grave commise par les récidivistes.....	34
4.3.5	Récidivistes placés en détention préventive en attente de leur procès.....	35
4.3.6	Récidivistes condamnés à l'emprisonnement.....	36
4.3.7	Évaluation du risque et des besoins (LSI) et résultat préliminaire de l'intervention	38
4.3.8	Orientation vers un programme d'intervention en matière de violence conjugale	38
4.4	VICTIMES DES RÉCIDIVISTES	39
4.4.1	Année où les victimes ont reçu des services	39
4.4.2	Types de services reçus par les victimes des récidivistes	40
5.0	RÉSUMÉ	42
6.0	CONCLUSIONS	47

Liste des tableaux

Tableau 1a. Groupes d'âge des victimes adultes de sexe féminin selon l'année, 2007-2010	7
Tableau 1b. Groupes d'âge des victimes adultes de sexe masculin selon l'année, 2007-2010.....	8
Tableau 2a. Lien entre la principale victime de sexe féminin et l'accusé	9
Tableau 2b. Lien entre la principale victime de sexe masculin et l'accusé.....	10
Tableau 2c. Lien entre la victime indirecte et l'accusé.....	10
Tableau 3a Distribution des infractions, 2007-2010.....	12
Tableau 3b. Infractions multiples selon le nombre de victimes principales orientées vers les services.....	13
Tableau 4a. Nombre de services reçus par les victimes principales et indirectes, selon l'année de l'orientation vers les services.....	14
Tableau 4b Nombre de victimes ayant reçu ou non des services, 2007-2010	15
Tableau 4c. Types de services reçus par les victimes, 2007-2010.....	16

Tableau 5. Sexe et catégories d'âge des contrevenants, 2007-2010	18
Tableau 6. Plus haut niveau de scolarité des contrevenants, 2007-2010	19
Tableau 7. Nombre d'accusés placés en détention préventive en attente d'un procès, 2007-2010	21
Tableau 8a. Distribution des résultats du processus judiciaire pour les accusés <u>placés</u> en détention préventive	24
Tableau 8b. Distribution des résultats du processus judiciaire pour les accusés <u>non placés</u> en détention préventive	25
Tableau 9. Contrevenants condamnés à une peine d'emprisonnement au provincial, 2007-2010.....	26
Tableau 10. Évaluation, avec le LSI, du risque posé par les contrevenants, 2007-2010.	27
Tableau 11. Nombre de contrevenants orientés vers les programmes d'intervention en matière de violence conjugale	29
Tableau 12a. Niveau d'achèvement du traitement des contrevenants, 2007-2008.....	30
Tableau 12b. Niveau d'achèvement du traitement des contrevenants, 2008-2009.....	30
Tableau 12c. Niveau d'achèvement du traitement des contrevenants, 2009-2010.....	31
Tableau 13. Âge des récidivistes selon l'année, 2007-2010.....	32
Tableau 14. Lien entre le récidiviste et la victime	33
Tableau 15. Nombre d'infractions commises par les récidivistes, 2007-2010	34
Tableau 16. Infraction la plus grave commise par les récidivistes	35
Tableau 17. Durée de la détention préventive des récidivistes.....	36
Tableau 18a. Comparaison entre les contrevenants et les récidivistes du point de vue de l'emprisonnement.	37
Tableau 18b. Durée moyenne de l'emprisonnement des récidivistes, en jours, 2007-2010.....	37
Tableau 19. Profil du niveau de risque posé par les récidivistes, selon l'année	38

Tableau 20. État de l'orientation vers des programmes d'intervention en matière de violence conjugale, 2007-2010 39

Tableau 21a. Année où les victimes des récidivistes ont reçu de l'aide des Services aux victimes pour la première fois..... 40

Tableau 21b. Services reçus par les victimes des récidivistes, 2007-2010..... 41

Liste des graphiques

Graphique 1. Pourcentage de clients orientés vers les Services aux victimes, selon l'agent d'orientation, 2007-2010..... 6

Graphique 2. Langue préférée des contrevenants ayant comparu devant le TVC, 2007-2010..... 20

Graphique 3a. Représentation graphique de la durée de la détention préventive, en jours, 2007-2008 22

Graphique 3b. Représentation graphique de la durée de la détention préventive, en jours, 2008-2009 22

Graphique 3c. Représentation graphique de la durée de la détention préventive, en jours, 2009-2010 23

Graphique 4. Représentation graphique de l'évaluation du risque et des besoins (LSI), en pourcentage, 2007-2010..... 28

SOMMAIRE

Introduction – En avril 2007, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a mis en place un projet pilote au tribunal provincial de Moncton afin de déterminer si un modèle de tribunal spécialisé pourrait constituer une intervention efficace dans les causes de crimes liés à la violence conjugale. Appelé le tribunal chargé des causes de violence conjugale (TVC), ce tribunal devait d’abord durer trois ans, mais il a par la suite été prolongé d’un an afin de permettre une évaluation globale. Le présent rapport représente la quatrième composante de l’évaluation de ce projet pilote.

Le ministère de la Sécurité publique a fourni des ressources importantes à ce projet pilote au cours des quatre dernières années. Dans le cadre de ce modèle, le Ministère a affecté au TVC 2,25 postes de coordonnateurs des services aux victimes équivalents temps plein (ETP). Les coordonnateurs des services aux victimes sont les gestionnaires de cas des victimes de violence conjugale qui demandent volontairement du soutien et de l’aide auprès de la Sécurité publique. Le but consiste à garantir la sécurité des victimes.

Du côté des services correctionnels, le Ministère a affecté exclusivement au TVC 2 postes d’agents de probation ETP. Les agents de probation sont les gestionnaires de cas des contrevenants et ils ont la responsabilité de superviser les peines à purger dans la collectivité en prenant des mesures pour que divers programmes et traitements soient fournis aux contrevenants, en surveillant la participation des contrevenants à ces programmes et en faisant un rapport au TVC conformément aux normes de fonctionnement établies pour le modèle.

Pendant toute la durée du projet pilote, les coordonnateurs des services aux victimes et les agents de probation ont fait le suivi des résultats de leurs programmes et ils ont entré ces données dans le Système électronique d’information sur la clientèle (SIC) des Services communautaires et correctionnels de la Sécurité publique. Le projet pilote étant près de se terminer, les données contenues dans les fichiers doivent être analysées pour fournir aux décideurs des renseignements qui complètent l’évaluation afin de leur permettre de déterminer l’avenir du tribunal. Le présent rapport fournit un profil des victimes qui ont eu accès aux Services aux victimes et des contrevenants qui étaient sous la supervision des services correctionnels provinciaux.

Méthodologie et limites – Les données fournies aux chercheurs pour ces analyses ont été extraites du Système électronique d’information sur la clientèle des Services communautaires et correctionnels pour la période commençant le 1^{er} avril 2007 et se terminant le 31 mars 2010.

Plusieurs bases de données ont été analysées. Pour établir une correspondance entre les victimes et les contrevenants, des données ont été extraites des dossiers des victimes à partir de la liste de

clients des coordonnateurs des services aux victimes affectés au tribunal pour la région de Moncton seulement et de la base de données des Services correctionnels et on a utilisé le lien entre la victime et le contrevenant. Il a ainsi été possible d'identifier les personnes qui ont été *victimes à plusieurs reprises* d'un même contrevenant ou de contrevenants différents, les *victimes multiples* dans une même famille (victimes principales, c'est-à-dire celles qui ont subi l'infraction, et victimes indirectes, c'est-à-dire celles qui ont été témoins de l'infraction) et les contrevenants ayant eu *différentes victimes principales*.

En outre, une deuxième base de données a été fournie sur les contrevenants devant purger seulement des peines dans la collectivité (probation ou emprisonnement avec sursis) qui ont été orientés vers les programmes d'intervention en matière de violence conjugale, mais dont les victimes n'ont pas demandé de services auprès de la Sécurité publique. (Notons que l'accès des victimes aux services se fait volontairement.)

Les fichiers de données ont été triés selon diverses variables telles que l'année où une première infraction a été signalée, l'âge de la victime, le sexe de la victime, la source d'orientation vers les services, le lien avec le contrevenant, l'âge et le sexe du contrevenant, les types d'accusations déposées au pénal, les décisions judiciaires et les interventions auprès des victimes et des contrevenants. Les récidives ont aussi été examinées, c'est-à-dire le nombre de fois qu'un contrevenant a commis une nouvelle infraction, les peines imposées par le tribunal et si l'infraction visait la même victime ou des victimes différentes. Après le développement d'un ensemble de données pour chaque variable, les renseignements ont été décrits au moyen de statistiques descriptives : fréquences et mesures de la tendance centrale tels moyenne, médiane et intervalle de variation. Des tableaux de données ont été présentés pour montrer les résultats pour chacune des trois années à l'étude afin de faire apparaître des tendances dans les données et aussi de montrer les résultats pour les trois années combinées.

Résultats – Les renseignements ci-dessous résument les principaux résultats des analyses de ces données.

VICTIMES

Au total, on a établi une correspondance avec 411 victimes et les crimes de violence conjugale traités au cours de la période triennale allant de 2007-2008 à 2009-2010.

Le nombre de victimes par année, commençant par l'année 2007-2008, a été de 92, 127 et 192 respectivement.

Les policiers ont été une importante source d'orientation vers les Services aux victimes. Ils ont orienté près de 50 % de toutes les victimes au cours de la troisième année.

Le pourcentage le plus élevé de victimes de sexe féminin dans toutes les catégories d'âge se trouvait dans le groupe des 21 à 30 ans (42 %).

Le pourcentage le plus élevé de victimes de sexe masculin se trouvait dans le groupe des 26 à 40 ans.

Le type de lien où il y avait le pourcentage le plus élevé de victimes principales (52 %) était les relations avec un petit ami ou un ex-petit ami.

Environ 30 victimes indirectes ont été identifiées, principalement des enfants de 3 ans à 17 ans.

Les infractions les plus courantes contre les victimes étaient les voies de fait simples (34 %) et les menaces (18 %).

Au cours de chacune des trois années à l'étude, entre 53 % et 57 % des victimes (la moitié) ont subi plus d'une infraction au moment où le crime a été commis.

Environ 70 % des victimes pour lesquelles des données étaient disponibles ont reçu de l'aide des Services aux victimes et environ 78 % de ces victimes ont eu accès à un ou deux services.

Environ 32 % des victimes qui ont eu accès à des services ont obtenu une indemnisation.

Environ 26 % des victimes ont eu accès à une forme de counseling. Les enfants plus précisément avaient besoin de counseling post-traumatique.

CONTREVENANTS

Dans l'ensemble, on a identifié 380 contrevenants pour lesquels une correspondance a été établie avec une victime et 98 contrevenants pour lesquels aucune correspondance n'a été établie avec une victime, pour un total de 478 contrevenants pour la période à l'étude.

Le nombre de contrevenants par année, en commençant par l'année 2007-2008, a été de 121, 151 et 206 respectivement.

L'âge des contrevenants variait de 19 à 76 ans, le plus fort pourcentage (36 %) se trouvant dans le groupe des 21 à 30 ans.

Le niveau de scolarité le plus élevé atteint par la plupart des contrevenants pour lesquels ces données étaient disponibles était des études secondaires (56 %), puis des études collégiales ou universitaires (10 %) et enfin des études dans un collège communautaire (10 %).

De 2007 à 2010, il y a eu 187 peines de détention préventive (parfois multiples) imposées à des contrevenants pour lesquels une correspondance a été établie avec une victime.

Les contrevenants placés en détention préventive représentaient une pression importante sur le système correctionnel, la durée de la détention préventive variant de 2 à 228 jours, avec une durée moyenne de 31 jours.

Les peines à purger dans la collectivité (probation, emprisonnement avec sursis ou combinaison des deux) représentaient la majorité des peines imposées aux contrevenants.

Il y a eu 59 contrevenants condamnés à une peine d'emprisonnement dans une prison provinciale. Si on inclut les peines multiples, ces contrevenants se sont fait imposer 67 peines d'emprisonnement, la durée de l'emprisonnement variant de 2 à 364 jours, avec une durée moyenne de 94 jours.

Au total, 164 contrevenants, dont 4 femmes, ont été orientés 194 fois vers des programmes d'intervention en matière de violence conjugale.

Parmi les contrevenants orientés vers un programme d'intervention, 47 % l'avaient terminé en 2007-2008 et 72 % l'avaient terminé en 2008-2009. Jusqu'à présent, seulement un peu plus de 30 % des contrevenants de 2009-2010 ont terminé leur traitement.

RÉCIDIVISTES

Quatre critères ont été utilisés pour identifier les récidivistes. À l'exception d'un cas, les récidivistes ont commis leur nouveau crime contre la même victime. Tous les récidivistes étaient des hommes et l'âge médian était de 34 ans.

Les pourcentages de récidivistes ont été de **33 % en 2007-2008, 30 % en 2008-2009** et 11 % en 2009-2010. Sur les 478 contrevenants, il y a eu 107 récidivistes, ce qui donne un taux de récidiées de 22 % pour la période triennale. *Nota : Par comparaison à la troisième année, la première année, et peut-être aussi la deuxième année, donne des statistiques plus précises sur les récidiées qui surviennent habituellement au cours d'une période de 12 à 18 mois suivant la première infraction. Par conséquent, la statistique de 22 % doit être traitée avec prudence étant donné qu'elle est probablement sous-estimée.*

Au cours de la période à l'étude, 69 % des contrevenants ont récidivé, certains plusieurs fois : 24 % ont commis trois infractions et 9 % ont commis quatre infractions ou plus.

La fréquence des infractions les plus graves a été de 43 % pour les voies de fait de niveau I, 26 % pour le harcèlement criminel et 13 % pour les agressions armées avec lésions corporelles.

Parmi les récidivistes pour lesquels des données sur la détention préventive étaient disponibles, 29 (32 %) ont passé 1 441 jours en prison.

Parmi les récidivistes pour lesquels des données sur l'emprisonnement étaient disponibles, 33 ont passé 3 015 jours en prison.

En incluant les peines multiples, 33 récidivistes ont été emprisonnés 42 fois, pour une durée moyenne de 72 jours en prison.

Sur le nombre total de jours de détention préventive imposés à tous les contrevenants, 25 % l'ont été à des récidivistes et sur le nombre total de jours d'emprisonnement imposés à tous les contrevenants, 48 % l'ont été à des récidivistes.

Pendant les trois ans à l'étude, les notes d'évaluation du risque et des besoins d'après l'inventaire du niveau de services (LSI, Level of Service Inventory) ont suivi une distribution normale, 62 % des notes étant réparties ainsi : niveau élevé (22 %), niveau moyen (20 %) et niveau faible (20 %).

Parmi les récidivistes, 73 % ont été orientés vers des programmes d'intervention en matière de violence conjugale.

VICTIMES DES RÉCIDIVISTES

Parmi les victimes (principales et indirectes) des récidivistes, 115 ont reçu du soutien des Services aux victimes, mais elles n'ont pas toutes reçu des services immédiatement après la première infraction. Seulement 44 % des victimes de récidivistes qui ont été orientées vers les Services aux victimes en 2007-2008 ont reçu des services cette année-là. Les victimes de certains des récidivistes les plus dangereux de l'année 2007-2008 n'ont pas reçu de services avant la troisième année, après la troisième ou la quatrième infraction.

Parmi les victimes des récidivistes, 63 % ont reçu un certain type de services de la part des Services aux victimes au cours de la période à l'étude. Pendant cette même période, 37 % des victimes ont choisi de ne pas utiliser les services bien qu'elles aient été orientées vers les Services aux victimes.

Parmi les victimes des récidivistes qui ont reçu des services, 31 % ont obtenu une indemnisation et 27 % du counseling. Les victimes indirectes, pour la plupart des enfants, ont reçu du counseling post-traumatique.

Au total, 72 victimes de récidivistes ont reçu 190 services, pour une moyenne de 2,6 services par victime.

Conclusions et considérations pour l'avenir – La question a été soulevée : « À partir de ces résultats, peut-on dire que le tribunal chargé des causes de violence conjugale fonctionne bien? » La présente analyse ne répond pas entièrement à cette question. Elle fournit cependant certains renseignements susceptibles d'aider à y répondre en partie. Par exemple, l'analyse a montré que les victimes de violence conjugale semblent mieux accepter maintenant d'être orientées vers les Services aux victimes et que les policiers sont devenus le principal agent d'orientation. Ceci montre un travail d'équipe comme le prévoyait le projet pilote. De plus, nous connaissons maintenant certaines caractéristiques des contrevenants et des récidivistes et nous avons une idée du délai avant la récidive.

Les résultats ont aussi révélé que les victimes indirectes de la violence conjugale, pour la plupart des enfants, sont vulnérables et que la majorité de ces victimes ont besoin de counseling post-traumatique afin de faire face aux événements dont elles ont été témoins.

L'âge des victimes et le type de lien qu'elles ont avec le contrevenant font aussi partie des résultats obtenus et, qu'il s'agisse d'une première infraction ou d'une récidive, la relation avec un petit ami et un ex-petit ami est importante. La plupart des victimes sont de jeunes femmes, âgées de 19 à 30 ans, et la plupart des contrevenants sont des hommes un peu plus âgés mais encore jeunes et ils ont habituellement obtenu un diplôme d'études secondaires. Les crimes les plus courants sont les voies de fait simples et les menaces, bien que dans un grand nombre de cas il y ait plusieurs infractions en même temps. Ceci revient à dire qu'il est rare que le crime commis soit isolé. Environ 30 % des contrevenants ont récidivé au cours d'une période de 12 à 18 mois.

Le vrai test pour savoir si le TVC a un effet consiste à déterminer si les contrevenants, lorsqu'ils sont orientés vers un traitement, terminent ce traitement et ne récidivent pas. Les résultats montrent que les renseignements sur l'achèvement des traitements et, en fait, sur un certain nombre de variables importantes, n'étaient pas complets dans le fichier des données, ce qui met en évidence certaines considérations précises pour les évaluations futures du projet :

1. Que la collecte des données soit contrôlée selon un calendrier fixe pour garantir que les entrées sont complètes pour toutes les variables.

2. Que l'on continue à donner du soutien au personnel de terrain pour cette tâche afin qu'il comprenne l'importance d'avoir des données complètes et précises pour déterminer l'efficacité du modèle.
3. Que lorsque des outils d'évaluation sont utilisés, on contrôle leur utilisation par les nouveaux employés pendant un certain temps pour s'assurer que les outils sont appliqués de la façon prévue.
4. En ce qui concerne les contrevenants, que la participation aux programmes et le niveau d'achèvement soient contrôlés de près, que ces renseignements soient entrés dans le fichier de données et que celui-ci soit mis à jour lorsque le contrevenant termine ses programmes d'intervention.
5. Que l'on examine la possibilité d'une étude longitudinale qui suivra les récidivistes pendant plusieurs années afin de déterminer les tendances en matière de récidives et les répercussions, efficacité et efficience, des interventions.

1.0 RAPPEL DES FAITS

En avril 2007, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a mis en place un projet pilote au tribunal provincial de Moncton afin de déterminer si un modèle de tribunal spécialisé pourrait constituer une intervention efficace dans les causes de crimes liés à la violence conjugale. Le concept de ce tribunal spécialisé, appelé tribunal chargé des causes de violence conjugale (TVC), a découlé des recommandations du groupe de travail de la ministre sur la violence faite aux femmes¹. Le but de ce tribunal a été décrit ainsi :

Améliorer la réponse du système de justice pénale pour ce qui est des besoins des victimes et de la planification de la sécurité, tout en favorisant une plus grande responsabilité des délinquants et la prise de mesures d'intervention précoce pouvant contribuer à briser le cycle de la violence.

La Direction des questions féminines du Conseil exécutif du Nouveau-Brunswick s'est vu assigner la responsabilité de mener un comité de direction formé de représentants des ministères de la Justice et de la Sécurité publique du Nouveau-Brunswick et de spécialistes universitaires dans le domaine de la recherche sur la violence familiale. Leur travail a donné un plan directeur² qui est devenu le guide de la mise en œuvre de ce tribunal. Les principaux partenaires du tribunal de Moncton ont assumé les responsabilités subséquentes, soit l'élaboration des procédures et des lignes directrices écrites et la mise en œuvre du modèle.

Ce projet pilote devait d'abord durer trois ans, mais il a par la suite été prolongé d'un an afin de permettre une évaluation globale. Le présent rapport représente la quatrième composante de l'évaluation du projet pilote, les autres étant une analyse comparative des fonctions du TVC avec celles d'un tribunal non spécialisé de la province, un examen opérationnel³ du TVC pour documenter le niveau de compréhension des rôles et des responsabilités, la force des liens entre les partenaires, les pratiques par comparaison avec le plan directeur stratégique initial et le respect des normes opérationnelles, et finalement la collecte permanente de renseignements sur les causes traitées par le TVC.

Le ministère de la Sécurité publique a fourni des ressources importantes à ce projet pilote au cours des quatre dernières années. Bien que l'on reconnaisse la contribution d'autres partenaires aux ressources sur place, une part significative de la prestation des services repose sur les épaules

¹ Nouveau-Brunswick, *Un monde meilleur pour les femmes : Aller de l'avant, 2005-2010*.

² Nouveau-Brunswick, *Implementing A "Domestic Violence Court" in New Brunswick: A Draft discussion paper*, [Fredericton (N.-B.)], Bureau du Conseil exécutif, Direction des questions féminines, juillet 2006.

³ Aline Saintonge et Carole Dilworth, *Examen opérationnel, Tribunal chargé des causes de violence conjugale de Moncton, projet pilote* [Fredericton (N.-B.)], Bureau du Conseil exécutif, Direction des questions féminines], octobre 2009.

du personnel du bureau central et régional de la Sécurité publique, en particulier des coordonnateurs des services aux victimes et des agents de probation.

Dans le cadre du modèle de projet pilote, les coordonnateurs des services aux victimes agissent comme gestionnaires de cas pour les victimes. Ils ont la responsabilité de fournir du soutien à la victime et de l'aider à avoir accès aux services et d'élaborer un plan de cas qui met l'accent sur la sécurité de la victime. Celle-ci est entièrement libre d'accepter ces services et elle peut choisir de les accepter pour ensuite se retirer en n'importe quel temps.

Au début du projet, un poste de coordonnateur des services aux victimes équivalent temps plein (ETP) a été consacré au tribunal par la Sécurité publique. À mesure que la charge de travail a augmenté, d'autres ressources ont été nécessaires et un autre ETP a été ajouté en 2009. Plus récemment, un autre 0,25 poste de coordonnateur des services aux victimes ETP a été affecté au tribunal, pour un total de 2,25 postes de coordonnateurs des services aux victimes ETP affectés au TVC.

Du côté des services correctionnels, les agents de probation sont les gestionnaires de cas des contrevenants qui ont reçu des peines à purger dans la collectivité, c'est-à-dire probation et emprisonnement avec sursis. Leurs principales responsabilités comprennent : aider le TVC à prendre des décisions concernant la détermination de la peine, évaluer les besoins de services des contrevenants, déterminer le niveau (faible, moyen, élevé) de risque de récidives et contrôler les résultats du traitement, et faire un rapport subséquent au TVC conformément aux normes opérationnelles du projet pilote.

Comme dans le cas des postes de coordonnateur des services aux victimes, un poste d'agent de probation ETP a été consacré au TVC au début du projet pilote, mais les pressions de la charge de travail sont de nouveau intervenues et ont entraîné l'ajout d'un deuxième poste à temps plein. Par conséquent, il y a actuellement deux postes d'agents de probation ETP consacrés au tribunal.

2.0 BUT DE L'ANALYSE

Les coordonnateurs des services aux victimes et les agents de probation ont fait le suivi des résultats de leurs programmes au cours des années de fonctionnement du projet pilote en entrant ces données dans le Système électronique d'information sur la clientèle (SIC) des Services communautaires et correctionnels de la Sécurité publique. Le projet pilote approche de la fin et des décisions devront être prises concernant l'avenir du tribunal chargé des causes de violence conjugale (TVC). Il est donc nécessaire d'analyser les données des fichiers afin de fournir aux décisionnaires les renseignements sur lesquels fonder leurs décisions. Comme cela a déjà été mentionné, la présente analyse complétera les autres composantes déjà effectuées dans le cadre de l'évaluation de la période triennale en fournissant un profil des victimes ayant reçu des

Services aux victimes et des contrevenants placés sous la supervision des services correctionnels provinciaux.

3.0 MÉTHODOLOGIE ET LIMITES

Les données des présentes analyses ont été fournies par la Sécurité publique. Elles ont été extraites du Système électronique d'information sur la clientèle des Services communautaires et correctionnels par l'analyste de données du Ministère et elles couvrent la période du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2010.

Plusieurs bases de données ont été analysées. Pour établir une correspondance entre les victimes et les contrevenants, des données ont été extraites des dossiers des victimes à partir de la liste de clients des coordonnateurs des services aux victimes affectés au tribunal pour la région de Moncton seulement et de la base de données des Services correctionnels et on a utilisé le lien entre la victime et le contrevenant. Il a ainsi été possible d'identifier les personnes qui ont été *victimes à plusieurs reprises* d'un même contrevenant ou de contrevenants différents, les *victimes multiples* dans une même famille (victimes principales, c'est-à-dire celles qui ont subi l'infraction, et victimes indirectes, c'est-à-dire celles qui ont été témoins de l'infraction) et les contrevenants ayant eu *différentes victimes principales*.

En outre, une deuxième base de données a été fournie sur les contrevenants devant purger seulement des peines dans la collectivité (probation ou emprisonnement avec sursis) qui ont été orientés vers les programmes d'intervention en matière de violence conjugale, mais dont les victimes n'ont pas demandé de services auprès de la Sécurité publique.

Notons que les bases de données ainsi établies n'incluaient pas toutes les causes traitées par le tribunal chargé des causes de violence conjugale (TVC), mais qu'elles incluaient les cas suivants où la Sécurité publique a fourni des services directs :

- une victime a été orientée vers les Services aux victimes;
- un contrevenant identifié a été placé en détention préventive par le TVC;
- il y a eu supervision d'une probation;
- il y a eu supervision d'un emprisonnement avec sursis;
- le contrevenant a reçu une peine d'emprisonnement au provincial (maximum de deux ans moins un jour).

Les fichiers de données ont été triés selon diverses variables telles que l'année où une première infraction a été signalée, l'âge de la victime, le sexe de la victime, la source d'orientation vers les services, le lien avec le contrevenant, l'âge et le sexe du contrevenant, les types d'accusations déposées au pénal, les décisions judiciaires et les interventions auprès des victimes et des contrevenants. Les récidives ont aussi été examinées, c'est-à-dire le nombre de fois qu'un

contrevenant a commis une nouvelle infraction, les mesures prises et si l'infraction visait la même victime ou des victimes différentes. Lorsqu'il y avait des questions concernant l'interprétation ou l'inclusion des données, ces questions ont été posées par courriel ou en personne à la Sécurité publique qui a fourni une réponse ou des précisions.

Après le développement d'un ensemble de données pour chaque variable, les renseignements ont été regroupés dans des graphiques et décrits au moyen de statistiques descriptives : fréquences et mesures de la tendance centrale comme la médiane et l'intervalle de variation. On a utilisé la médiane plutôt que la moyenne à cause des valeurs extrêmes des données trouvées pour la plupart des variables. Ces valeurs extrêmes pourraient créer une asymétrie de la moyenne d'une variable et donner un faux résultat.

Les notes, les nombres et les pourcentages ont été arrondis à l'entier le plus près pour faciliter les comparaisons. La notation conventionnelle de « N » et « n » a été utilisée, le « N » majuscule indiquant le nombre total de dossiers dans un ensemble de données et le « n » minuscule indiquant un groupe de dossiers dans ce total. Dans les deux cas, c'est-à-dire pour l'arrondissement et pour la notation, les conventions de la rédaction scientifique ont été suivies.

En ce qui concerne la présentation du rapport, les renseignements sur toutes les variables sont regroupés pour la plupart sous forme de tableaux pour chacune des trois années financières (de 2007-2008 à 2009-2010) afin de faire apparaître des tendances et ils sont accompagnés de l'information composite pour les trois années combinées. À l'examen des renseignements, le lecteur constatera que, bien que des efforts aient été faits pour garantir l'intégrité et l'intégralité des données, le fichier ne contenait pas de données complètes pour certaines variables et par conséquent les valeurs totales de certaines variables ne seront pas les mêmes que pour les autres variables dans le rapport.

Il est aussi important de mentionner que le rapport n'examine pas en profondeur les résultats du traitement des contrevenants. Bien que des données sur le traitement aient été fournies et soient incluses, les données complètes sur tous les cas orientés vers des programmes de traitement n'ont pas été disponibles à temps pour être incluses dans le rapport.

Finalement, notons qu'il s'agit d'une analyse de bases de données **opérationnelles** par opposition à des bases de données de recherche qui sont établies précisément pour expliquer de quelle façon les activités d'un programme influent sur les résultats. Dans le présent rapport, les chercheurs n'ont utilisé que rarement les analyses pour expliquer la corrélation entre les résultats et les activités réelles du projet pilote ou les conséquences des résultats sur ces activités. Cette interprétation est laissée au comité de direction et aux gestionnaires de programmes qui disposent des connaissances nécessaires. Le rapport fournit cependant une quantification des données du programme liées à des variables définies et il devrait ainsi être un outil de gestion utile en plus de fournir des données quantitatives aux fins de contrôle et d'évaluation.

4.0 RÉSULTATS

4.1 Données sur les victimes

4.1.1 Source d'orientation vers les services

La séquence des événements pour les victimes qui entrent au tribunal chargé des causes de violence conjugale (TVC) commence lorsqu'une infraction est commise et que l'incident est signalé aux autorités. Dans les cas d'altercations conjugales, les policiers sont les premiers à intervenir. Ils ont reçu une formation sur l'utilisation d'outils d'évaluation normalisés qui leur permettent d'évaluer la situation immédiate et de déterminer s'il s'agit d'une infraction criminelle. Dans le cadre de ce processus, les policiers sont habituellement les premiers à informer la victime que les Services aux victimes peuvent lui fournir du soutien et de l'aide, à elle et à toute victime indirecte, et à lui offrir de l'orienter vers ces services. La décision de la victime d'être orientée vers les services est entièrement libre. Si la victime accepte, le coordonnateur des services aux victimes communique avec elle, généralement dans les 24 heures suivant l'incident.

Le **graphique 1** montre qu'au cours des trois ans à l'étude, le pourcentage des victimes orientées vers les services par les policiers a augmenté de manière appréciable, de sorte que pendant la troisième année, près de la moitié (49 %) de toutes les victimes orientées vers les Services aux victimes l'ont été par des policiers. Ceci est encourageant puisqu'on peut penser que les policiers reconnaissent de plus en plus la portée de la violence conjugale et qu'ils sont prêts à aider les victimes à avoir accès aux services de soutien appropriés.

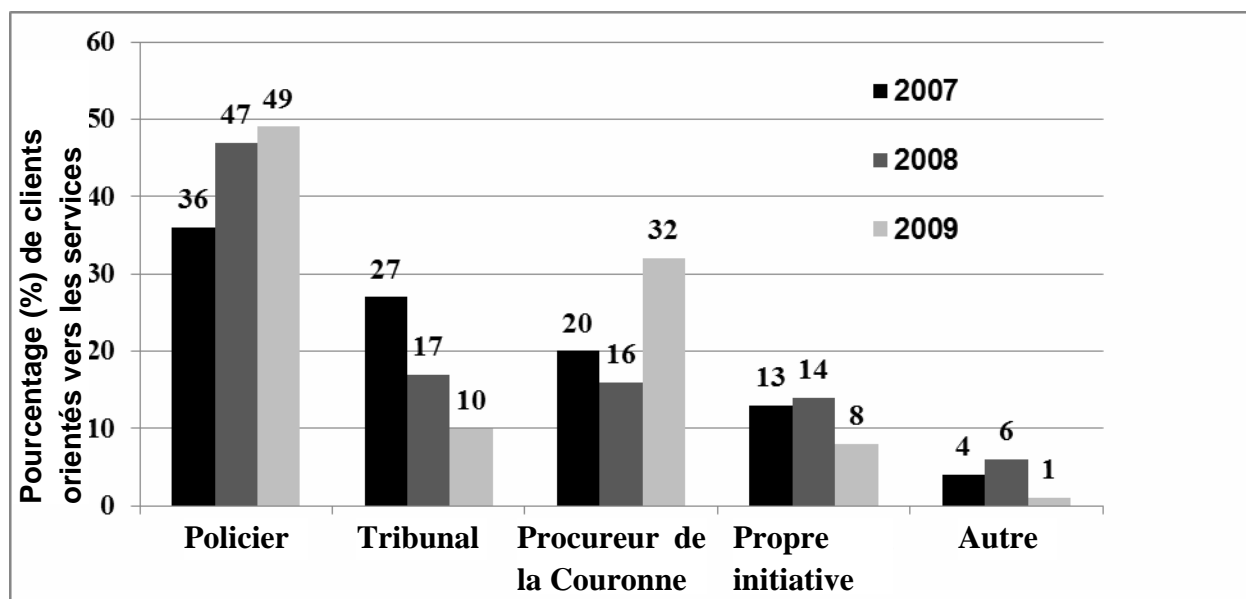
Même si les policiers sont généralement les premiers agents d'orientation des victimes vers les Services aux victimes, d'autres peuvent aussi le faire. Ainsi, le juge ou le procureur de la Couronne, lors de l'examen des accusations portées par les policiers, peut déterminer que la victime devrait communiquer avec les Services aux victimes afin d'accélérer le processus pour amener le contrevenant devant le tribunal. La victime peut, par exemple, avoir besoin de soutien pour se préparer à témoigner devant le tribunal, ou pour préparer une déclaration de la victime sur les répercussions du crime ou peut-être pour avoir accès à une aide financière.

En 2007-2008, le TVC avait orienté vers les services 27 % des victimes, mais ce pourcentage a diminué avec le temps, peut-être parce que la Couronne et les policiers ont réussi à encourager les victimes à accepter l'aide qui leur était offerte. Pendant la troisième année, 81 % de toutes les victimes orientées vers les services l'avaient été par les policiers et la Couronne, par comparaison à 56 % la première année.

Beaucoup moins de victimes ont été identifiées comme s'étant dirigées vers les services de leur « propre initiative » ou après avoir été orientées par une « autre » personne, habituellement un

membre de la famille, une connaissance ou un employé d'un organisme de services sociaux. Un certain nombre de ces victimes étaient des victimes indirectes, c'est-à-dire des personnes contre qui l'infraction n'avaient pas été dirigées directement, mais qui avaient été témoins d'une ou de plusieurs infractions. C'était généralement des enfants accompagnant leur mère qui avait été orientée vers les services par les policiers. On considère que ces enfants sont venus de leur « propre initiative ».

Graphique 1. Pourcentage de clients orientés vers les Services aux victimes, selon l'agent d'orientation, 2007-2010



2007-2008, N=83; 2008-2009, N=125; 2009-2010, N=170.

4.1.2 Âge des victimes adultes

Le **tableau 1a** indique le nombre de **victimes adultes de sexe féminin** qui ont été orientées vers les Services aux victimes et leur âge. Il montre que ce nombre est passé de 74 victimes en 2007-2008 à 109 victimes l'année suivante (une hausse de 47 %) et qu'il a connu une autre augmentation de 50 % pour atteindre 164 victimes en 2009-2010. Pendant la période à l'étude, il y a eu 347 victimes adultes de sexe féminin qui ont demandé l'aide des Services aux victimes dans le cadre du projet pilote de TVC.

Parmi ces victimes adultes de sexe féminin, 42 % se trouvaient dans la catégorie d'âges des 21 à 30 ans et 26 % dans la catégorie des 31 à 40 ans. Environ 23 % se trouvaient dans les groupes des 41 à 66 ans et 9 % avaient moins de 20 ans. L'intervalle de variation était de 16 à 69 ans.

Notons que dans la catégorie des 21 à 30 ans (comprenant le pourcentage le plus élevé de victimes), le pourcentage des victimes orientées vers les services *par année* est passé de 38 % en 2007-2008 et 2008-2009 à 46 % en 2009-2010. Ceci donne à penser que les Services aux victimes sont de mieux en mieux connus dans ce groupe d'âge et que, par conséquent, un plus grand nombre de victimes acceptent d'y être orientées.

Tableau 1a. Groupes d'âge des victimes adultes de sexe féminin selon l'année, 2007-2010

Catégorie d'âge (ans)	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2007-2010 Total	2007-2010 % du total
16-20	5	11	16	32	9
21-25	14	20	38	72	21
26-30	14	21	37	72	21
31-35	9	18	19	46	13
36-40	15	12	18	45	13
41-45	5	12	11	28	8
46-50	2	7	11	20	6
51-55	6	5	7	18	5
56-60	1	2	4	7	2
61-65	1	-	2	3	1
>66	2	1	1	3	1
Total	74	109	164	347	100 %
Intervalle de variation (ans)	16-68	17-69	18-67	16-69	
Médiane (ans)	32	31	28	30 (moyenne)	

Le **tableau 1b** montre qu'un total de 33 **victimes adultes de sexe masculin** ont été orientées vers les Services aux victimes, ce nombre augmentant de manière considérable pour passer de 3 en 2007-2008 à 7 l'année suivante et à 23 en 2009-2010.

Près de la moitié de ces victimes (48 %) avaient entre 26 et 40 ans et 24 % se trouvaient dans la catégorie des 41 à 50 ans. Environ 18 % avaient moins de 25 ans et 9 % avaient plus de 50 ans.

L'intervalle de variation de l'âge des victimes adultes de sexe masculin était de 18 à 59 ans.

Tableau 1b. Groupes d'âge des victimes adultes de sexe masculin selon l'année, 2007-2010.

Catégorie d'âge (ans)	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2007-2010 Total	2007-2010 % du total
16-20	-	1	2	3	9
21-25	-	-	3	3	9
26-30	2	2	2	6	18
31-35	-	-	4	4	12
36-40	-	1	5	6	18
41-45	-	1	3	4	12
46-50	-	1	3	4	12
51-55	-	-	1	1	3
56-60	1	1	-	2	6
Total	3	7	23	33	100 %
Intervalle de variation (ans)	26-59	20-56	18-53	18-59	
Médiane (ans)	39	39	34		

Au total, 380 victimes adultes **principales** des deux sexes ont accepté d'être orientées vers les Services aux victimes dans le cadre du projet pilote de TVC.

4.1.3 Lien entre la victime et l'accusé

Les trois tableaux qui suivent montrent la nature du lien entre les victimes, principales et indirectes, orientées vers les services et l'accusé. Notons que les victimes *principales* sont celles ayant subi directement la violence alors que les victimes *indirectes* sont des témoins de cette violence. Des victimes des deux types ont été orientées vers les Services aux victimes et ont reçu de l'aide.

Le **tableau 2a** montre le lien entre la *victime adulte principale de sexe féminin* et l'accusé. Ces données mettent en évidence l'importance de la relation avec un petit ami ou un ex-petit ami dans les causes de violence conjugale. Pour chacune des trois années, les victimes de violence avaient le plus souvent (52 %) l'un ou l'autre de ces deux types de lien avec l'accusé. Les simples connaissances (5 %) pourraient aussi être incluses dans ces deux catégories étant donné qu'elles sont codées dans la base de données comme une relation de courte durée avec un petit ami, comme c'est le cas dans les fréquentations.

Du point de vue du nombre de cas orientés vers les services, les relations entre conjoints et ex-conjoints étaient ensuite le lien le plus important : 39 % des victimes de sexe féminin avaient ce type de lien avec l'accusé pendant la période à l'étude (27 % et 12 % respectivement). D'autres types de liens ont été constatés, mais ils représentaient moins de 1 % du total pour les trois années.

L'examen dans le fichier des données de l'âge des victimes de sexe féminin par rapport au lien avec l'accusé a montré que l'âge médian des victimes de sexe féminin (c'est-à-dire l'âge qui divise les victimes en 2 groupes : 50 % étant moins âgées et 50 % plus âgées que l'âge médian) était de 28 ans lorsque le lien était un petit ami et de 30 ans pour un ex-petit ami. Dans les relations conjugales, l'âge médian des femmes était de 36 ans.

Tableau 2a. Lien entre la principale victime de sexe féminin et l'accusé

Lien	2007-2008	2008-2009	2009-2010	Total 2007-2010	% du total
Adulte/petit ami	27	33	35	95	27
Adulte/ex-petit ami	20	17	50	87	25
Conjointe/conjoint	12	41	42	96	27
Séparés/divorcés	10	10	24	44	12
Adulte/connaissance	4	5	8	17	5
Fille/père		2	1	3	<1
Mère/fille			1	1	<1
Adulte/membre de la famille			1		<1
Femme/inconnu	4			4	<1
Total	77	108	162	347	100 %

Le **tableau 2b** montre le lien entre la *victime adulte principale de sexe masculin* et l'accusé. Pendant les trois années à l'étude, 32 % des victimes de sexe masculin (n=10) orientées vers les services ont été victimes d'une simple connaissance, c'est-à-dire dans une situation de fréquentation. Les hommes qui vivaient une relation conjugale représentaient 26 % des victimes de sexe masculin orientées vers les Services aux victimes et environ 20 % des victimes avaient été orientées vers les services à cause de violence dans une relation avec un petit ami (relations homosexuelles) ou avec une petite amie.

Bien que le nombre d'hommes orientés vers les services soit relativement petit par comparaison au nombre de femmes, il est tout de même remarquable qu'un plus grand nombre de victimes de sexe masculin aient accepté d'être orientées vers les services au cours de l'année 2009-2010 que pendant les deux années précédentes. Ceci donne à penser que les hommes sont de mieux en mieux renseignés sur le soutien et les services offerts par les Services aux victimes.

Tableau 2b. Lien entre la principale victime de sexe masculin et l'accusé

Lien	2007-2008	2008-2009	2009-2010	Total 2007-2010	% du total
Adulte/connaissance	4	2	4	10	32
Conjoint/conjointe	1		7	8	26
Adulte/ex-petite amie			3	3	10
Adulte/petit ami			3	3	10
Adulte/petite amie			2	2	6
Séparés/divorcés			2	2	6
Adulte/amie	1			1	3
Homme/inconnu			2	2	6
Total	6	2	23	31	100 %

Le **tableau 2c** montre les données sur les *victimes indirectes* dont 30 ont été identifiées au cours des trois années à l'étude. Parmi ces victimes, 90 % (n=27) étaient des enfants de 17 ans ou moins. La plus jeune victime avait trois ans et la plus vieille était un adulte de 49 ans.

Tableau 2c. Lien entre la victime indirecte et l'accusé

Lien	2007-2008	Groupe d'âge (ans)	2008-2009	Groupe d'âge (ans)	2009-2010	Groupe d'âge (ans)	Total
Enfant/personne en position de confiance	2	11-12	2	10-11	-	-	4
Fille/père	1	16	6	10-17	5	10-16	12
Fils/père	1	16	8	3-16	2	5-12	11
Adulte	2	28-30	1	49		-	3
Total	6		17		7		30

Dans l'ensemble, si on considère les victimes indirectes ainsi que les victimes principales trouvées dans le fichier de données des victimes pour lesquelles une correspondance a été établie avec un contrevenant, il y a eu 18 cas où il a été possible d'établir une correspondance entre un contrevenant et plus d'une victime, c'est-à-dire que le contrevenant avaient fait plusieurs victimes.

4.1.4 Distribution des infractions, 2007-2010

Le **tableau 3a** présente une liste des infractions liées aux victimes principales, répertoriées selon l'année. Au total, 159 infractions ont été répertoriées pour 88 % des victimes (n=68) orientées vers les Services aux victimes en 2007-2008. L'année suivante, 244 infractions au total ont été signalées pour 86 % des victimes (n=100) orientées vers les services et en 2009-2010, 442 infractions ont été signalées pour 97 % des victimes (n=181) orientées vers les services.

Pour les trois années combinées, les pourcentages du total de 845 infractions signalées au cours de la période à l'étude montrent que les infractions les plus courantes ont été : voies de fait simples (34 %), menaces (18 %), manquement à une ordonnance du tribunal (13 %) et infractions contre les biens (11 %). Toutes les autres infractions, incluant meurtre et agression sexuelle, sont survenues moins souvent, chaque catégorie ayant touché 5 % ou moins des victimes orientées vers les services. Notons que souvent les infractions contre les biens n'étaient pas des infractions isolées mais qu'elles étaient plutôt associées à d'autres infractions de nature violente.

Tableau 3a. Distribution des infractions, 2007-2010

INFRACTION	2007-2008	2008-2009	2009-2010	Total	% du total
Voies de fait simples	42	89	157	288	34 %
Menaces	41	58	92	151	18 %
Manquement à une ordonnance d'un tribunal ⁴	7	35	65	107	13 %
Infractions contre les biens ⁵	23	16	51	90	11 %
Agression armée	15	-	22	37	5 %
Harcèlement criminel	8	10	21	39	4 %
Rapt/enlèvement	4	8	6	18	2 %
Crimes contre l'administration de la justice	8	1	4	13	1 %
Voies de fait graves	1	-	6	7	< 1 %
Agression sexuelle	3	-	8	11	< 1 %
Tentative de meurtre	-	1	1	1	< 1 %
Meurtre	-	-	1	1	< 1 %
Faux messages	1	4	1	6	<1 %
Infractions avec une arme	-	-	4	4	< 0,5 %
Manquement à un engagement de ne pas troubler l'ordre public	6	4	3	13	
Total des infractions répertoriées	159	244	442	845	100 %
Victimes pour lesquelles l'infraction n'a pas été répertoriée	3	18	6	27	

Le **tableau 3b** indique le nombre de victimes orientées vers les services et qui, au moment du crime, ont subi plusieurs infractions aux mains de l'accusé. Les données montrent que pour

⁴ Inclut : défaut de se conformer à un engagement, défaut de comparution et manquement aux conditions de la probation.

⁵ Incluent : prise de possession par la force, introduction par effraction, vol, méfait, tentative d'introduction par effraction, faux semblants et extorsion.

environ la moitié de toutes les victimes orientées vers les Services aux victimes chaque année, plus d'une infraction avait été répertoriée.

Tableau 3b. Infractions multiples selon le nombre de victimes principales orientées vers les services

Année	N ^{bre} total de victimes – au moins une infraction répertoriée	N ^{bre} total de victimes – plus d'une infraction répertoriée	% de victimes – infractions multiples
2007-2008	68	36	53 %
2008-2009	100	54	54 %
2009-2010	181	103	57 %

4.1.5 Services fournis aux victimes

Les trois tableaux qui suivent fournissent des renseignements sur l'accès aux Services aux victimes par les victimes principales et indirectes et leur utilisation des services offerts. Les **tableaux 4a** et **4b** montrent respectivement le nombre de services reçus par les victimes selon l'année et aussi en quelle année les victimes ont choisi de demander des services. Le **tableau 4c** énumère les types de services fournis et il indique le nombre de fois qu'ils ont été utilisés.

Les statistiques du **tableau 4a** montrent la proportion (%) de victimes qui ont eu accès aux services offerts par les Services aux victimes pour chaque année où a eu lieu l'orientation vers les services. On constate que le pourcentage de victimes ayant reçu des services au cours de l'année où elles ont été orientées vers les services a augmenté au cours de la période à l'étude, passant de 58 % (n=52) en 2007-2008, à 62 % (n=79) en 2008-2009 et à 80 % (n=153) en 2009-2010. Pour les trois années combinées, 70 % des 408 victimes (n=284) ont reçu au moins un service.

Tableau 4a. Nombre de services reçus par les victimes principales et indirectes (N), selon l'année de l'orientation vers les services

N ^{bre} de services reçus	2007-2008 N=89	2008-2009 N=127	2009-2010 N=192	N ^{bre} total de victimes N=408
1	22	42	62	126
2	17	29	49	95
3	10	8	21	39
4	2	-	8	10
5	1	-	7	8
6			6	6
Total	52	79	153	284
Pourcentage	(58 %)	(62 %)	(80 %)	(70 %)

Les données montrent aussi que chaque année, la plupart des victimes ont reçu un ou deux services. En 2007-2008, 39 des 52 victimes (75 %) ont reçu un ou deux services pendant l'année. En 2008-2009, 71 des 79 victimes (90 %) ont reçu un ou deux services pendant l'année. En 2009-2010, 73 % des victimes ont reçu un ou deux services pendant l'année. De plus, au cours de cette troisième année, un plus grand nombre de victimes ont reçu plus de deux services que lors des années précédentes : 27 % des victimes (n=42) ont reçu trois services ou plus.

Le **tableau 4b** montre les données disponibles pour les autres 30 % de victimes orientées vers les Services aux victimes et il indique si elles ont reçu des services et à quel moment. Parmi ces 30 %, environ 7 % des victimes n'ont reçu aucun service l'année où elles ont été orientées vers les services, mais elles ont reçu des services par la suite. Un autre 23 % n'a reçu aucun service au cours de la période à l'étude, bien que certaines des 39 victimes de 2009-2010 aient pu recevoir des services après la période analysée.

Tableau 4b. Nombre de victimes ayant reçu ou non des services, 2007-2010

Catégorie de victimes	2007-2008	2008-2009	2009-2010	Total	% du total des victimes 2007-2010
Victimes ayant reçu des services l'année de l'orientation	52 (58 %)	79 (62 %)	153 (80 %)	284 (70 %)	70 %
Victimes <u>n'</u> ayant <u>pas</u> reçu de services l'année de l'orientation, mais par la suite	13	15	Inconnu*	28	7 %
Victimes n'ayant eu accès à aucun service en 2007-2010	24	33	39*	94	23 %
Nombre total de victimes	89	127	192	408	100 %

* On ne sait pas si ces victimes ont reçu des services par la suite étant donné qu'il s'agit de la dernière année de la période analysée.

Le **tableau 4c** indique les types de services reçus par les victimes selon l'année de l'orientation vers les services. Notons que, comme cela est précisé dans les tableaux ci-dessus, une victime peut avoir reçu plusieurs services.

Comme le montre ce tableau, les services reçus le plus souvent ont été une indemnisation (32 % des victimes) et du counseling (26 %). Le counseling est divisé en deux types : le counseling post-traumatique, donné avant le procès, était particulièrement utilisé par les victimes indirectes, bien que d'autres victimes aient aussi reçu ce service, et le counseling de courte durée, fourni au moment du procès. Le counseling étant souvent fourni par des spécialistes externes, il représente un poste budgétaire important pour le Ministère.

En ce qui concerne l'indemnisation, ce service financier inclut, par exemple, une aide pour payer les frais médicaux directement liés au crime mais non couverts par l'Assurance-maladie tels les services dentaires et la physiothérapie, les dépenses de garderie et les dépenses causées par un déménagement. De 2007 à 2010, les victimes ont eu accès à une indemnisation d'un montant maximal de 5 000 \$.

Le soutien pour préparer la déclaration de la victime sur les répercussions du crime a été fourni à 21 % des victimes. Ce service était particulièrement utilisé dans les cas de récidives lorsque la victime avait attendu après l'année d'orientation vers les services pour demander de l'aide aux Services aux victimes. La déclaration de la victime est préparée à l'intention du tribunal dans

l'éventualité où le contrevenant serait déclaré coupable et elle décrit l'état physique, émotionnel et financier de la victime à cause du crime.

Tableau 4c. Types de services reçus par les victimes, 2007-2010

Type de service	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2007-2010	Total des services (%)
Indemnisation	35	56	104	195	32 %
Counseling*	30	48	86	163	26 %
<i>Counseling post-traumatique</i>	21	36	56	113	18 %
<i>Counseling de courte durée</i>	8	12	30	50	8 %
Déclaration de la victime	23	12	96	131	21 %
Préparation de la comparution	7	6	58	71	12 %
Soutien devant le tribunal	7	2	29	38	6 %
Notification	6	5	5	16	3 %
Total des services	107	129	378	614	100 %

- Inclut le *counseling post-traumatique* et le *counseling de courte durée*.

Les autres services ont été moins utilisés. On remarque en particulier la sous-utilisation du service de notification, seulement 3 % des victimes l'ayant demandé pendant les trois années. La notification réfère au cas où une victime est avertie que le contrevenant est libéré de prison ou d'un hôpital psychiatrique. La victime doit être inscrite auprès des Services aux victimes pour bénéficier de ce service.

En résumé, au cours des trois années à l'étude, le pourcentage des victimes ayant reçu des services pendant l'année où elles ont été orientées vers les services est passé de 58 % la première année à 62 % la deuxième année et à 80 % la troisième année. De plus, le nombre de services fournis a également augmenté avec le temps, passant de 107 services en 2007-2008, à 129 en 2008-2009 et à 378 en 2009-2010. Au total, 614 services ont été fournis à 408 victimes entre 2007 et 2010.

4.2 Données sur les contrevenants

Les données de la présente **section** proviennent de deux différents ensembles de données et, pour certaines variables, elles sont combinées pour obtenir un total général pour chaque variable. Un ensemble de données portait uniquement sur les contrevenants pour lesquels il avait été possible

d'établir une correspondance avec une victime qui a choisi de communiquer avec les Services aux victimes (dont le profil se trouve à la **section 4.1**) et pour qui les résultats du processus judiciaire comprenaient des sentences à purger dans la collectivité ou une peine d'emprisonnement dans un établissement provincial. C'est ce qu'on appelle en bref les *données sur les contrevenants avec victime identifiée*.

Le deuxième ensemble de données portait sur les contrevenants à qui on a imposé seulement des peines à purger dans la collectivité (p. ex. : probation ou emprisonnement avec sursis ou une combinaison des deux) et pour lesquels on n'a établi aucune correspondance avec une victime, c'est-à-dire que leur victime n'a pas demandé d'aide aux Services aux victimes. C'est ce qu'on appelle en bref les *données sur les contrevenants sans victime identifiée*.

Il faut faire une mise en garde concernant l'interprétation de ces données parce que pour certaines variables, tels l'âge, le niveau de scolarité et les notes de l'inventaire du niveau de service (LSI, Level of Service Inventory), les renseignements contenus dans les dossiers sur les contrevenants n'étaient pas toujours complets. Par conséquent les valeurs du nombre final (N) ne sont pas forcément les mêmes pour chaque variable.

4.2.1 Sexe et âge

Au total, il y a eu 371 contrevenants au cours des trois années financières à l'étude, de 2007 à 2010, pour lesquels les données sur l'âge et le sexe étaient disponibles dans les fichiers de données (**tableau 5**). Tous les contrevenants, sauf 18, étaient des hommes. Par comparaison avec les deux premières années, un plus grand nombre de contrevenants ont été identifiés au cours de la troisième année que précédemment, et ce tant pour les hommes que pour les femmes.

La distribution de l'âge des contrevenants couvrait un grand intervalle de variation, de 19 ans à 76 ans, bien que la plupart aient été concentrés dans le groupe des 21 à 45 ans. Parmi tous les groupes d'âge, le pourcentage le plus élevé de contrevenants se trouvait dans les catégories des 21 à 25 ans et des 26 à 30 ans. Environ la moitié des femmes avaient moins de 30 ans. L'âge médian pour tous les contrevenants était de 34 ans.

Tableau 5. Sexe et catégories d'âge des contrevenants, 2007-2010

Catégories d'âge des contrevenants	2007-2008		2008-2009		2009-2010		2007-2010	2007-2010
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Total	% du total
16-20	2		5		10	2	19	5
21-25	17	1	20	2	23	3	66	18
26-30	16	1	19	1	28	2	67	18
31-35	16		6		24	1	47	13
36-40	20		20		17	2	59	16
41-45	14		15		16	1	46	13
46-50	9		10		11		30	7
51-55	5		8		5	1	19	5
56-60	3		3		4		10	3
61-65	1		2		2		5	1
>66	1		1		1		3	1
Total	104	2	109	3	141	12	371	100 %
Intervalle de variation (ans)	19-68		19-76		19-69		19-76	
Médiane (ans)	35		34		33		34	

4.2.2 Niveau de scolarité

L'examen des données sur cette variable pour les trois années combinées a montré que le plus haut niveau de scolarité atteint par un peu plus de la moitié des 294 contrevenants (56 %) était un diplôme d'études secondaires (**tableau 6**). Un autre 20 % (n=56) avaient étudié dans un collège ou une université ou dans un collège communautaire. Les autres contrevenants avaient fait des études intermédiaires (9 %), des études secondaires (7 %), un programme d'éducation alternative (4 %), des études primaires (2 %) ou des études dans une école de métiers (2 %). Ces données confirment la notion que la violence conjugale se produit dans tous les groupes démographiques, quels que soient l'âge, le sexe et le niveau de scolarité.

Tableau 6. Plus haut niveau de scolarité des contrevenants*, 2007-2010

Niveau de scolarité	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2007-2010	% du total
Diplôme d'études secondaires	48	52	69	169	56
Études collégiales/universitaires	6	8	14	28	10
Études dans un collège communautaire	10	10	8	28	10
Études intermédiaires	13	7	6	26	9
Études secondaires (non terminées)	5	9	8	22	7
Programme d'éducation alternative	1	5	5	11	4
Études primaires	2	1	2	5	2
Études dans une école de métiers	1	3	1	5	2
Total	86	95	113	294	100 %
Inconnu	34	57	101	192	

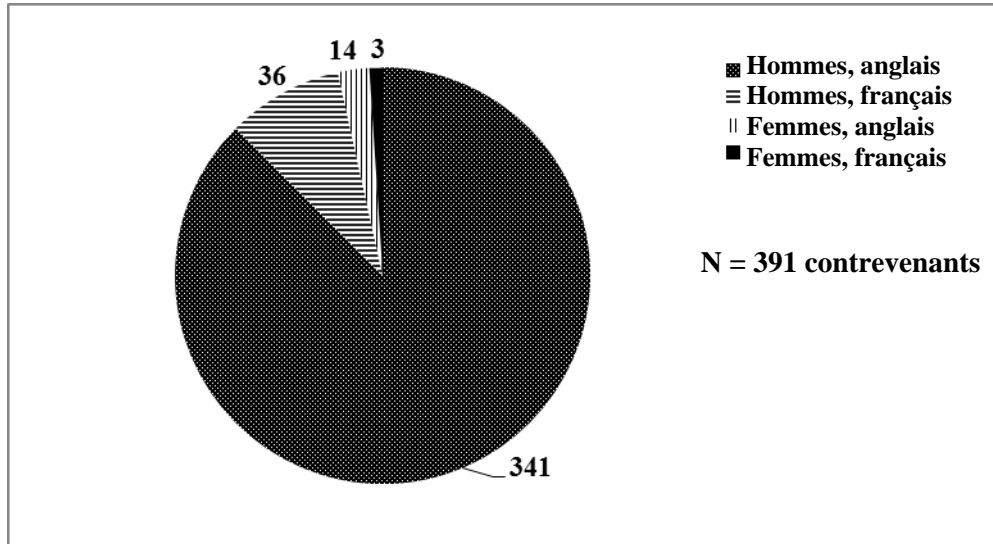
* Inclut à la fois les données sur les contrevenants avec victime identifiée et les données sur les contrevenants sans victime identifiée. Par ailleurs, les renseignements sur cette variable étaient manquants dans le fichier des données pour 192 contrevenants.

4.2.3 Langue préférée selon le sexe

La langue préférée des contrevenants est indiquée ci-dessous (**graphique 2**). Cette variable indique la langue dans laquelle le contrevenant préférerait communiquer avec le tribunal et non nécessairement la langue parlée à la maison ni la préférence culturelle. Quel que soit le sexe, parmi les 391 contrevenants pour lesquels des données ont été fournies pour cette variable, 354 (91 %) préféreraient communiquer en anglais avec le tribunal. Les autres contrevenants ont choisi de communiquer en français. Étant donné que le bassin desservi pour le présent rapport se trouve principalement dans la région urbaine de Moncton et que l'anglais y est la langue prédominante (70 %)⁶, ces résultats correspondent aux données démographiques sur la langue.

⁶ <http://www.livingin-canada.com/living-in-new-brunswick.html>

Graphique 2. Langue préférée des contrevenants* ayant comparu devant le TVC, 2007-2010



* Inclut à la fois les données sur les contrevenants avec victime identifiée et les données sur les contrevenants sans victime identifiée.

4.2.4 Données sur la détention préventive des accusés

Les données de la présente section portent précisément sur les accusés placés en détention préventive en attendant leur procès⁷. À partir des données originales pour lesquelles une correspondance a été établie avec les victimes, on a identifié 150 accusés qui ont été placés en détention préventive au moins une fois au cours de la période de trois ans à l'étude. Le **tableau 7** montre que certains accusés ont récidivé et qu'ils ont donc été placés en détention préventive plusieurs fois. Ainsi, de 2007 à 2010, il y a eu 187 détentions préventives d'une durée moyenne de 31 jours, soit le nombre total de jours divisé par le nombre de détentions.

L'examen des résultats du **tableau 7** selon l'année montre une durée *moyenne* de détention préventive de 36 jours en 2007-2008 avec un intervalle de variation de 2 à 228 jours. Une durée moyenne comparable, c'est-à-dire 36 jours, a été constatée en 2009-2010 avec un intervalle de variation de 2 à 201 jours.

Par comparaison aux deux autres années, une réduction inexplicée dans l'intervalle de variation du nombre de jours passés en détention préventive (de 2 à 184 jours) a été constatée en

⁷ Un accusé est placé en détention préventive lorsqu'on craint qu'il ne se présente pas devant le tribunal comme on le lui a ordonné ou que la victime puisse être en danger si l'accusé est laissé en liberté dans la collectivité après l'infraction mais avant la tenue du procès.

2008-2009, la durée moyenne ayant été de 22 jours. Il est intéressant de noter que lorsqu'on examine la durée moyenne de la détention préventive par accusé, la moyenne de 65 jours est toutefois plus élevée que celle des deux autres années qui étaient de 52 jours et de 39 jours respectivement. Certaines de ces différences peuvent peut-être être expliquées par des périodes plus longues de détention de certains des contrevenants ayant commis les infractions les plus graves et le nombre de lits disponibles dans les prisons provinciales.

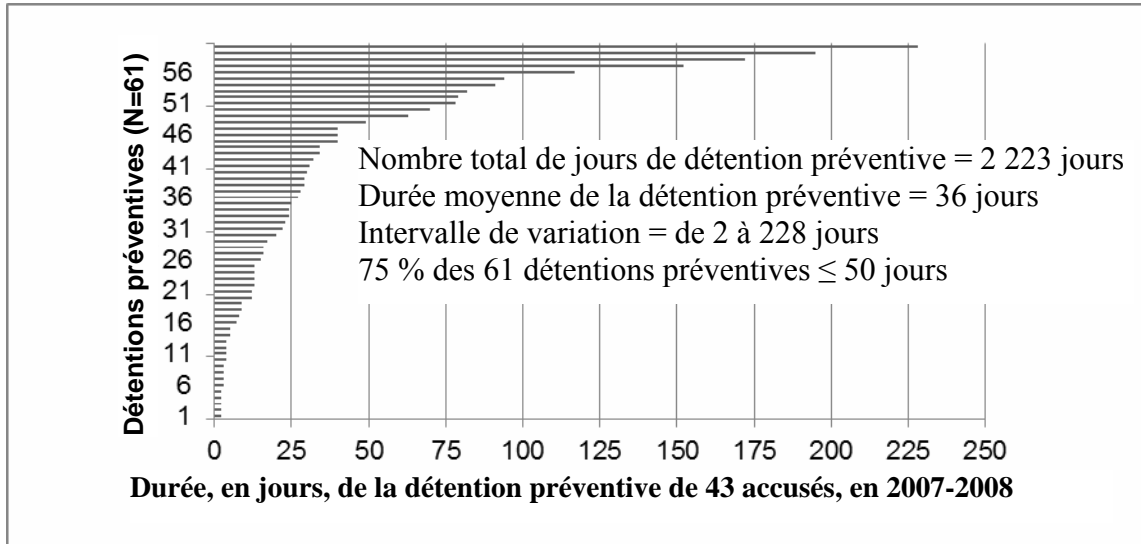
Tableau 7. Nombre d'accusés* placés en détention préventive en attente d'un procès, 2007-2010

Catégorie	2007-2008	2008-2009	2009-2010	Total 2007-2010
N ^{bre} d'accusés en détention préventive	43	51	56	150
N ^{bre} total de détentions préventives (incluant les peines multiples)	61	65	61	187
N ^{bre} total de jours de détention préventive	2 223	1 436	2 207	5 866
Durée moyenne de la détention préventive (jours)	36	22	36	31
Durée moyenne de la détention préventive par accusé (jours)	52	65	39	52
Intervalle de variation de la détention préventive (jours)	2-228	2-184	2-201	-

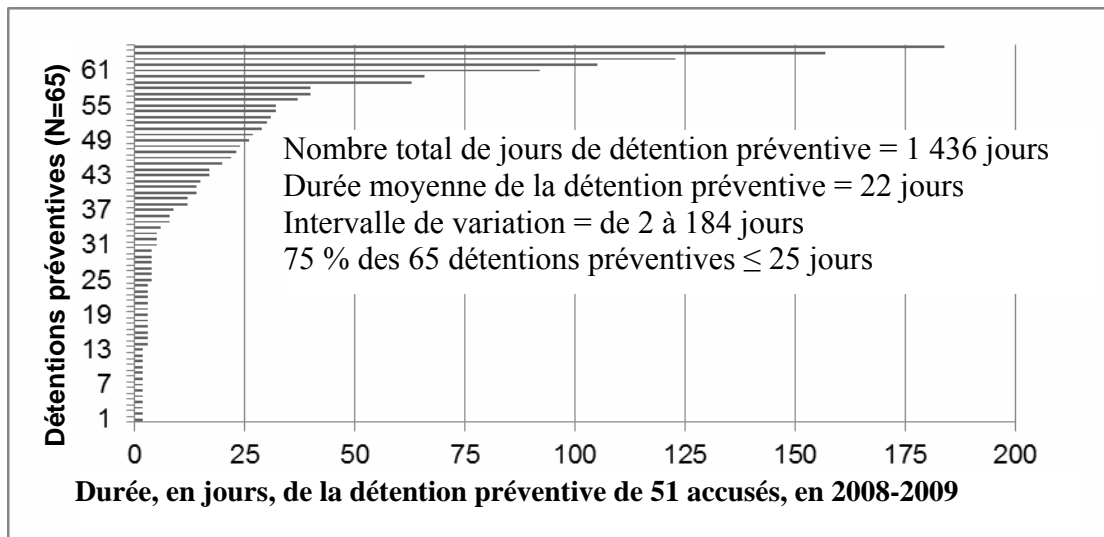
* Inclut seulement les données sur les accusés/contrevenants avec victime identifiée.

Les trois graphiques qui suivent illustrent davantage les caractéristiques de ces détentions préventives. Le **graphique 3a** montre que 75 % des détentions préventives en 2007-2008 avaient duré 50 jours ou moins. Pour l'année 2008-2009, le **graphique 3b** montre que non seulement l'intervalle de variation de la durée en jours était plus court que l'année précédente, mais aussi que pour 75 % des contrevenants la détention préventive avait duré près de la moitié du temps (environ 25 jours) par rapport à la première année du projet pilote. Les données du **graphique 3c** montrent que l'année 2009-2010 est comparable à la première année avec une durée moyenne de détention préventive de 52 jours environ pour 75 % des accusés concernés.

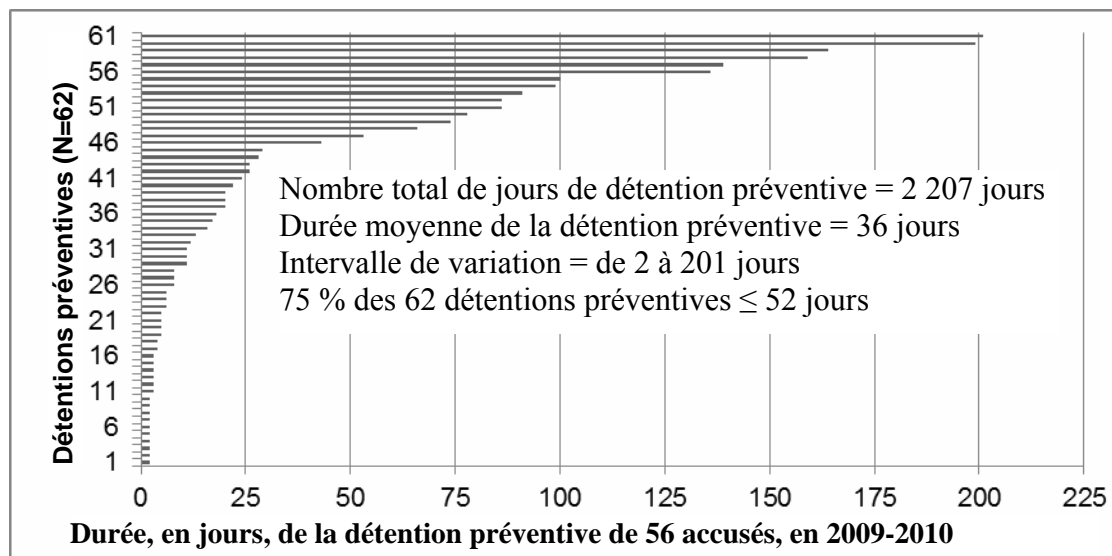
Graphique 3a. Représentation graphique de la durée de la détention préventive, en jours, 2007-2008



Graphique 3b. Représentation graphique de la durée de la détention préventive, en jours, 2008-2009



Graphique 3c. Représentation graphique de la durée de la détention préventive, en jours, 2009-2010



4.2.5 Distribution des résultats du processus judiciaire – avec et sans détention préventive

Le **tableau 8a** montre la distribution des résultats du processus judiciaire pour les accusés placés en détention préventive (certains plusieurs fois) au cours de la période de trois ans à l'étude. Ces données proviennent de la base de données sur les contrevenants pour lesquels une correspondance a été établie avec une victime et elles ont été complétées par des renseignements additionnels⁸ fournis par la Sécurité publique après la présentation des résultats préliminaires au comité de direction du tribunal chargé des causes de violence conjugale (TVC)⁹.

Les résultats montrent que pour les accusés qui ont été placés en détention préventive, les résultats du processus judiciaire allaient d'un verdict de non-culpabilité à des peines à purger dans la collectivité, comme la probation ou un emprisonnement avec sursis ou une combinaison des deux, et à une peine d'emprisonnement au provincial ou au fédéral. Pour tous les accusés ayant été placés en détention préventive au cours de la période de trois ans et à qui une peine a été imposée, la peine la plus fréquente a été une forme de peine à purger dans la collectivité, la probation à elle seule représentant 26 % des peines imposées aux 170 accusés (n=44). Environ 13 % des accusés (n=21) ont reçu une peine d'emprisonnement alors que pour un nombre

⁸ Par exemple, engagement de ne pas troubler l'ordre public, emprisonnement au fédéral, retrait des accusations, attente du procès ou de la détermination de la peine.

⁹ Le 30 novembre 2010.

presque égal (n=22; 13 %) les accusations avaient été retirées. D'autres encore attendaient leur procès ou attendaient la détermination de la peine. Certains ont été reconnus non coupables et d'autres ont été libérés avec un engagement de ne pas troubler l'ordre public. Dans l'ensemble, les résultats du processus judiciaire sont classés en 15 catégories.

Tableau 8a. Distribution des résultats du processus judiciaire pour les accusés placés en détention préventive*

Résultat du processus judiciaire	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2007-2010
Probation	12	14	18	44
Emprisonnement avec sursis	-	5	3	8
Emprisonnement avec sursis et probation	3	2	3	8
Emprisonnement avec sursis, emprisonnement et probation	3	-	-	3
Emprisonnement et probation	1	5	2	8
Emprisonnement au provincial	9	3	9	21
Emprisonnement au fédéral	2	2	5	9
Retrait de l'accusation	4	4	14	22
En attente de la peine	-	-	12	12
Ordonnance de ne pas troubler l'ordre public	3	5	7	15
En attente du procès	-	2	6	8
Non-culpabilité	-	1	3	4
Mandat non exécuté	1		2	3
Amende	-	1	-	1
Non-responsabilité criminelle	-	-	1	1
Aucune accusation portée/accusation non approuvée	-	-	3	3
Nombre total de contrevenants placés en détention préventive	38	44	88	170

* Inclut seulement les données sur les contrevenants avec victime identifiée et les données additionnelles fournies par la Sécurité publique à la suite de la présentation au comité de direction le 30 novembre 2010.

Le **tableau 8b** montre la distribution des résultats du processus judiciaire pour les accusés non placés en détention préventive au cours de la période de trois ans à l'étude. Ces données proviennent de la *base de données sur les contrevenants avec victime identifiée* et de la *base de données sur les contrevenants sans victime identifiée*, ainsi que de données additionnelles fournies par la Sécurité publique.

Les résultats montrent que, parmi tous les résultats du processus judiciaire, la peine la plus souvent imposée à ces accusés (70 %) a été la probation (n=294). De plus, par comparaison avec les accusés décrits ci-dessus (**tableau 8a**) qui ont passé du temps en détention préventive et qui ont reçu une peine d'emprisonnement (n=41) au provincial ou au fédéral, un nombre moins

grand de ces accusés (n=28) ont reçu une peine d'emprisonnement ou toute autre combinaison indiquée ci-dessus.

Tableau 8b. Distribution des résultats du processus judiciaire pour les accusés non placés en détention préventive*

Résultat du processus judiciaire	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2007-2010
Probation	105	85	104	294
Emprisonnement avec sursis	3	7	8	18
Emprisonnement avec sursis et probation	3	5	6	14
Emprisonnement avec sursis, emprisonnement et probation	-	1	-	1
Emprisonnement et probation	2	5	2	9
Emprisonnement	3	2	4	9
Emprisonnement au fédéral	2	2	5	9
En attente de la peine	-	-	12	12
Ordonnance de ne pas troubler l'ordre public	3	5	7	15
Retrait de l'accusation	4	4	14	22
En attente du procès	-	2	6	8
Non-culpabilité	-	1	3	4
Mandat non exécuté	1	-	2	3
Aucune accusation portée/accusation non approuvée	-	-	3	3
Amende	-	1	-	1
Non-responsabilité criminelle	-	-	1	1
Nombre total de contrevenants <i>non placés en détention préventive</i>	126	120	177	423

* Inclut les données additionnelles fournies par la Sécurité publique à la suite de la présentation au comité de direction le 30 novembre 2010.

4.2.6 Données sur l'emprisonnement

Les résultats présentés au **tableau 9** montrent les variables liées à la condamnation des contrevenants à une peine d'emprisonnement dans un établissement provincial. Les données concernant ces variables ont été accessibles aux chercheurs seulement à partir de la base de données sur les *contrevenants avec victime identifiée*. Parmi ces contrevenants, 59 ont été condamnés à une peine d'emprisonnement. En particulier au cours de la première année, il y a eu 7 peines multiples d'emprisonnement de récidivistes. Dans l'ensemble, ces contrevenants ont été

condamnés à 6 326 jours d'emprisonnement, avec une durée moyenne de 94 jours. La durée moyenne de l'emprisonnement a diminué pendant la période à l'étude, passant d'une moyenne de 100 jours en 2007-2008, à 98 jours l'année suivante et à 76 jours en 2009-2010. Notons que les résultats de la dernière année en particulier peuvent être sous-estimés puisqu'on a montré dans les **tableaux 8a** et **8b** que des contrevenants étaient en attente d'un procès ou de la détermination de la peine.

Tableau 9. Contrevenants condamnés à une peine d'emprisonnement au provincial*, 2007-2010

Catégorie	2007-2008	2008-2009	2009-2010	Total 2007-2010
N ^{bre} de contrevenants condamnés à une peine d'emprisonnement	25	20	14	59
N ^{bre} total de peines d'emprisonnement (incluant les peines multiples)	32	21	14	67
N ^{bre} total de jours d'emprisonnement	3 209	2 054	1 063	6 326
Durée moyenne de l'emprisonnement (en jours)	100	98	76	94
Intervalle de variation de la durée de l'emprisonnement (en jours)	2-346	2-346	5-244	

* Inclut seulement les données sur les contrevenants avec victime identifiée.

4.2.7 Évaluation du risque et des besoins (LSI)

Après le prononcé de la peine par le tribunal, un agent de probation du TVC doit veiller à ce que le contrevenant respecte la peine imposée. En tant que gestionnaire de cas du contrevenant, l'agent de probation utilise trois outils d'évaluation. Ces outils ont été décrits ailleurs¹⁰ comme il suit : un ensemble de lignes directrices servant à évaluer le risque de violence conjugale (SARA, Spousal Assault Risk Appraisal Guide) qui détermine les facteurs de risque pouvant contribuer à la récidive; l'Évaluation du risque de violence familiale en Ontario (ODARA, Ontario Domestic Assault Risk Assessment), un outil actuariel qui prévoit la récidive; et un outil général d'évaluation des risques et des besoins et de gestion des cas (LS/CMI, Level of Service/Case Management Inventory) qui donne une indication du risque dans certaines situations. Les agents de probation utilisent les trois outils d'évaluation et, au besoin, ils peuvent ne pas tenir compte de la note du LS/CMI étant donné que, prise isolément, elle sous-estime les infractions de violence conjugale. Les résultats combinés des trois évaluations fournissent la note de l'inventaire du

¹⁰ NOUVEAU-BRUNSWICK. *Implementing a "Domestic Violence Court" in New Brunswick: A Draft Discussion Paper*, [Fredericton (N.-B.), gouvernement du Nouveau-Brunswick], juillet 2006, p. 23.

niveau de service (LSI, Level Service Inventory) qui sert à déterminer le type et le niveau de traitement que le contrevenant va recevoir.

Le **tableau 10** montre les résultats de ces évaluations des contrevenants des deux bases de données, avec victime identifiée et sans victime identifiée, et le **graphique 4** présente ces résultats sous forme de pourcentage du total afin de déceler des tendances. Bien que les résultats des notes d'évaluation du LSI aient été trouvés dans les deux types de fichiers de données pour un total de 281 contrevenants, les données de l'évaluation étaient manquantes, c'est-à-dire qu'elles n'étaient pas inscrites au dossier, pour près de 50 % du total des contrevenants au cours des trois années à l'étude.

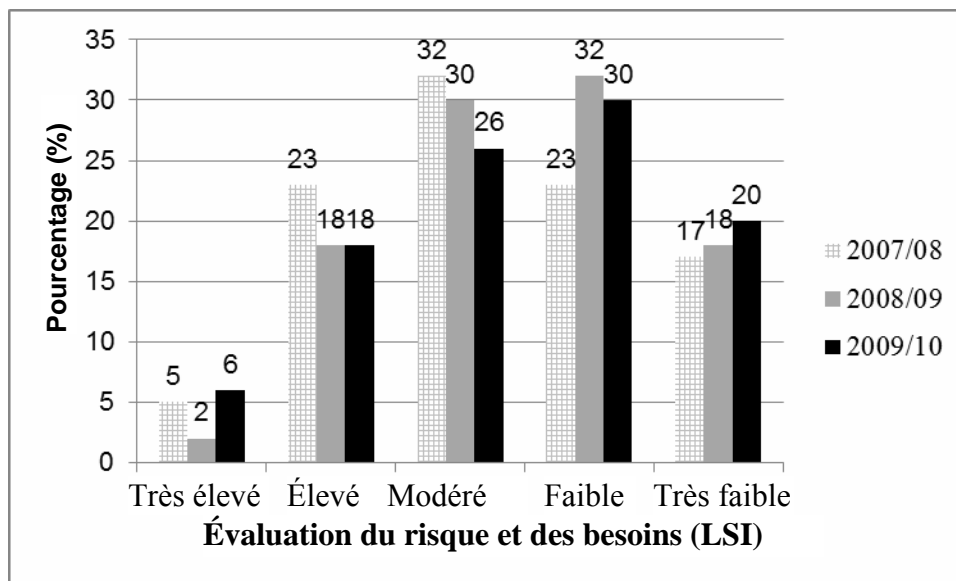
Les résultats montrent que pendant la première année du projet pilote, les notes du LSI ont suivi une distribution normale comme on s'y attend d'une population aléatoire de contrevenants, avec quelques notes de niveau élevé et de niveau faible, mais la plupart se trouvant dans le milieu pour donner la courbe en cloche que l'on voit au **graphique 4** pour l'année 2007-2008. Les notes de la deuxième année semblent encore indiquer une distribution presque normale, mais la tendance montre des signes d'asymétrie vers la droite, le plus grand nombre de notes se trouvant dans les niveaux moyen et faible. Pendant la troisième année, il y a beaucoup de notes dans les niveaux faible et très faible, ces deux catégories regroupant en fait 50 % des notes. Ce déplacement soulève la question à savoir si la méthode utilisée pour noter l'évaluation du risque posé par les contrevenants a changé au cours de la troisième année du projet pilote ou si les agents de probation ont sous-estimé le risque pour d'autres raisons.

Tableau 10. Évaluation, avec le LSI, du risque posé par les contrevenants*, 2007-2010

LSI	2007-2008	%	2008-2009	%	2009-2010	%	2007-2010	% du total
Très élevé	4	5	2	2	6	6	12	4
Élevé	20	23	17	18	18	18	55	20
Modéré	28	32	29	30	26	26	83	29
Faible	20	23	31	32	30	30	81	28
Très faible	15	17	17	18	21	20	53	19
Total	87	100 %	96	100 %	101	100 %	284	100 %
LSI inconnu	33		52		113		231	

* Inclut à la fois les données sur les contrevenants avec victime identifiée et les données sur les contrevenants sans victime identifiée.

Graphique 4. Représentation graphique de l'évaluation du risque et des besoins (LSI), en pourcentage, 2007-2010



* Inclut à la fois les données sur les contrevenants avec victime identifiée et les données sur les contrevenants sans victime identifiée.

4.2.8 Orientation vers un programme d'intervention en matière de violence conjugale

Selon les besoins de services d'un contrevenant et le niveau de risque qu'il pose, le contrevenant est assigné à divers programmes qui incluent le traitement de la dépendance aux drogues et à l'alcool, les services de santé mentale et les programmes d'intervention et de prévention en matière de violence conjugale. Le ministère de la Sécurité publique accorde des fonds aux programmes d'intervention en matière de violence conjugale par l'intermédiaire de Family Services Moncton inc. et, par conséquent, les données sont codées seulement pour ce service dans la base de données du Ministère.

Des programmes sont disponibles dans les deux langues officielles, mais ils ne sont fournis que pour un nombre minimum de participants. (En complément à la présente analyse, on a signalé que cette politique a entraîné des retards dans le calendrier des traitements et la création d'une liste d'attente et qu'elle a eu des répercussions sur la soumission en temps opportun d'un rapport au TVC conformément aux normes opérationnelles du projet¹¹).

¹¹ Aline Saintonge et Carole Dilworth, *Examen opérationnel, Tribunal chargé des causes de violence conjugale de Moncton, projet pilote*, [Fredericton (N.-B.), Bureau du Conseil exécutif, Direction des questions féminines], octobre 2009, p.

Le **tableau 11** montre que pendant la période à l'étude, 58 % des 284 contrevenants (N = 164) pour lesquels le LSI a été inscrit ont été orientés vers des programmes d'intervention en matière de violence conjugale. Certains de ces contrevenants ont été orientés vers les programmes plus d'une fois, commençant habituellement par une évaluation du LSI de niveau « faible » pour revenir par la suite après avoir récidivé. Lorsqu'ils revenaient dans les programmes en tant que récidivistes, souvent le niveau du LSI était plus élevé qu'auparavant. D'autres contrevenants ont également été orientés une deuxième fois, mais vers un programme de « maintien ». Par conséquent, il y a eu dans l'ensemble 194 cas d'orientation vers les programmes au cours de la période de trois ans.

Notons que le programme « Option » était un programme offert aux hommes avant l'introduction des programmes d'intervention en matière de violence conjugale. Le programme « Worth » est le programme destiné aux femmes et il est fourni par l'entremise de la société provinciale Elizabeth Fry à Moncton.

Tableau 11. Nombre de contrevenants orientés vers les programmes d'intervention en matière de violence conjugale

Intensité du traitement	2007-2008 N = 52	2008-2009 N = 56	2009-2010 N = 56	2007-2010 N = 164
Niveau élevé	27	22	5	54
Niveau modéré/élevé	6	9	26	42
Niveau faible	28	36	26	89
Maintien	3	0	0	3
Programme « Option »	2	0	0	2
Programme « Worth » (femmes)	0	0	4	4
Total	66	67	61	194**

* Inclut à la fois les données sur les contrevenants avec victime identifiée et les données sur les contrevenants sans victime identifiée.

** Certains contrevenants ont été orientés vers les programmes plus d'une fois.

4.2.9 Données provisoires sur la participation aux programmes d'intervention

Bien qu'il ait été impossible d'avoir des données complètes sur le traitement à temps pour les inclure au présent rapport, des données préliminaires sur l'orientation vers les programmes d'intervention en matière de violence conjugale ont été fournies aux chercheurs par le ministère de la Sécurité publique après la présentation du 30 novembre 2010 au comité de direction et ces résultats sont indiqués dans les tableaux qui suivent.

D'après les données préliminaires, les statistiques du **tableau 12a** indiquent que 47 % des contrevenants (n=16) identifiés en 2007-2008 et orientés vers des programmes de traitement ont terminé ces programmes. Les résultats du **tableau 12b** montrent qu'au cours de la deuxième année près de 72 % des contrevenants (n=42) orientés vers les programmes les ont terminés. Le **tableau 12 c** montre le niveau d'achèvement des programmes pendant la troisième année. Ces données indiquent qu'un nombre comparativement plus élevé de contrevenants se trouvent encore dans la phase « non terminée » des programmes, avec une proportion plus faible de contrevenants qui ont terminé le programme (34 %, n=16).

Tableau 12a. Niveau d'achèvement du traitement des contrevenants, 2007-2008

2007-2008				
Nom du programme	Terminé	Non terminé	En attente	Total
Intervention en matière de violence conjugale (niveau faible)	5	7	3	15
Intervention en matière de violence conjugale (niveau modéré/élevé)	s.o.	s.o.	s.o.	0
Intervention en matière de violence conjugale (niveau élevé)	7	5	2	14
Intervention en matière de violence conjugale (maintien)	3	s.o.	1	4
Programme « OPTION »	1	s.o.	s.o.	1
Programme « WORTH » (femmes)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
TOTAL	16 (47 %)	12	6	34

Tableau 12b. Niveau d'achèvement du traitement des contrevenants, 2008-2009

2008-2009				
Nom du programme	Terminé	Non terminé	En attente	Total
Intervention en matière de violence conjugale (niveau faible)	32	7	2	41
Intervention en matière de violence conjugale (niveau modéré/élevé)	s.o.	s.o.	s.o.	0
Intervention en matière de violence conjugale (niveau élevé)	10	7	0	17
Programme « OPTION »	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Programme « WORTH » (femmes)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
TOTAL	42 (72 %)	14	2	58

Tableau 12c. Niveau d'achèvement du traitement des contrevenants, 2009-2010

2009-2010				
Nom du programme	Terminé	Non terminé	En attente	Total
Intervention en matière de violence conjugale (niveau faible)	8	6	1	15
Intervention en matière de violence conjugale (niveau modéré/élevé)	4	8	3	15
Intervention en matière de violence conjugale (niveau élevé)	3	13	0	16
Programme « OPTION »	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Programme « WORTH » (femmes)	1	s.o.	s.o.	1
TOTAL	16 (34%)	27	4	47

Bien que les contrevenants soient censés participer à ces programmes de traitement dans le cadre de la peine qui leur est imposée, certains ne terminent pas les programmes, parfois pour les raisons expliquées dans le rapport de 2009¹² remis au comité de direction du TVC.

4.3 Données sur les récidivistes

Les fichiers de données montrent clairement l'existence de nombreux cas où des contrevenants ont récidivé et certains plus d'une fois. Les fichiers ont donc été examinés pour confirmer que cela s'était produit au cours de la période à l'étude en utilisant les critères suivants pour identifier les contrevenants :

- Le contrevenant avait été placé en détention préventive plus d'une fois au cours de la période à l'étude.
- Le contrevenant avait été orienté plus d'une fois vers des programmes de traitement au cours de la période à l'étude.
- Un nouveau numéro de dossier était inscrit pour une victime.
- Il y avait un écart de temps évident entre les périodes de détention préventive et entre les programmes de traitement.

¹² A. Saintonge et C. Dilworth, *ibidem*, p. 11

4.3.1 Sexe et âge des récidivistes

Il y a eu un total de 478 contrevenants, dont 380 pour lesquels une correspondance a été établie avec une victime orientée vers les Services aux victimes et 98 pour lesquels aucune correspondance n'a été établie avec une victime. Au moyen des critères susmentionnés, les analyses ont montré que 107 de ces contrevenants ont récidivé au cours de la période de trois ans, ce qui donne un taux *provisoire* de récidives (voir l'importante mise en garde ci-dessous) de 22 % de tous les contrevenants pour la période à l'étude. Les récidives ont eu lieu contre les mêmes victimes, sauf dans un cas.

Le **tableau 13** montre le pourcentage des récidivistes selon l'année : il y a eu 33 % de récidivistes en 2007-2008, puis 30 % en 2008-2009 et enfin 11 % en 2009-2010. *Une importante mise en garde concernant ces données pour l'année 2009-2010 est le fait que la plupart des récidives ayant lieu dans une période de 12 à 18 mois après la première infraction, les résultats pour l'année 2009-2010 seront sous-estimés pour la plupart des variables liées à ces contrevenants puisque le délai pour l'analyse est inférieur à la période au cours de laquelle les récidives se produisent habituellement. Cette mise en garde s'applique aussi lors de l'interprétation du taux de récidives de 22 % pour les trois années, cette statistique étant certainement sous-estimée pour la même raison.*

L'âge médian des récidivistes était de 34 ans et l'intervalle de variation était de 18 à 67 ans. Tous les récidivistes étaient des hommes, c'est-à-dire qu'aucune femme n'a récidivé au cours de cette période.

Tableau 13. Âge des récidivistes selon l'année, 2007-2010

ANNÉE	N ^{bre} total de contrevenants*	N ^{bre} total de récidivistes	% de récidivistes, selon l'année	Âge médian (ans)	Intervalle de variation de l'âge (ans)
2007-2008	121	40	33 %	34	19-61
2008-2009	151	45	30 %	36	19-49
2009-2010	206	22	11 %	31	18-67
2007-2010	478	107	22 %	34	18-67

* Inclut à la fois les données sur les contrevenants avec victime identifiée (N=380) et les données sur les contrevenants sans victime identifiée (N=98).

4.3.2 Lien entre le récidiviste et la victime

Le **tableau 14** donne des renseignements provenant de la base de données sur les contrevenants avec victime identifiée et il indique le type de lien entre le récidiviste et la victime principale.

Les résultats montrent une similitude avec les liens décrits pour les victimes à la **section 4.1** : la relation de petit ami ou d'ex-petit ami est le principal lien entre les récidivistes et les victimes (52 %), suivi des relations conjugales, soit courantes soit chez des conjoints séparés ou divorcés (45 %). Les simples connaissances arrivaient en dernier (2 %).

Tableau 14. Lien entre le récidiviste* et la victime

ANNÉE	Relations conjugales		Petit ami			Total
	Conjoint	Séparé/divorcé	Petit ami	Ex-petit ami	Simple connaissance	
2007-2008	6	6	9	8	1	30
2008-2009	18	4	9	9	1	41
2009-2010	4	4	8	5	-	21
2007-2010	28	14	26	22	2	92
% du total	30 %	15 %	28 %	24 %	2 %	100 %

* Incluent seulement les données sur les contrevenants avec victime identifiée.

4.3.3 Nombre de récidives

Le **tableau 15** indique le nombre d'infractions commises par les récidivistes en incluant l'infraction initiale. Au cours de la période à l'étude, la plupart des récidivistes ont commis une deuxième infraction contre leur victime principale. Ces récidivistes représentaient 69 % du total des 107 récidivistes. Un autre 24 % de récidivistes ont commis trois infractions, incluant l'infraction initiale. Une proportion moindre a commis quatre infractions (8 %) et cinq infractions (1 %).

L'examen du nombre d'infractions qui se produisent chaque année fait clairement apparaître la tendance en matière de récidives. Il faut un certain temps pour que le cycle de la violence se répète. Ainsi, pour les contrevenants identifiés en 2007-2008, il a fallu trois ans avant de voir apparaître des récidives multiples, certains contrevenants ayant récidivé trois ou quatre fois au cours de la période de 2007 à 2010. Cette tendance apparaît également pour les contrevenants identifiés en 2008-2009, quatre d'entre eux ayant récidivé trois fois en deux ans. Pour la troisième année, il y a peu de cas répertoriés de récidives, mais encore une fois, il ne reste qu'une année à l'étude pour observer ce comportement.

Tableau 15. Nombre d'infractions commises par les récidivistes*, 2007-2010

ANNÉE	2 infractions	3 infractions	4 infractions	5 infractions	N ^{bre} total de récidivistes
2007-2008	26	10	4	1	41
2008-2009	27	14	4	-	44
2009-2010	20	2	-	-	22
2007-2010	73 (69 %)	26 (24 %)	8 (8 %)	1 (1 %)	107 (100 %)

* Inclut à la fois les données sur les contrevenants avec victime identifiée et les données sur les contrevenants sans victime identifiée

4.3.4 Infraction la plus grave commise par les récidivistes

Le **tableau 16** énumère les infractions les plus graves commises par les récidivistes. Ceci a été déterminé et vérifié en consultation avec la Sécurité publique en utilisant le *Code criminel* du Canada comme référence. Les résultats de l'analyse montrent que les trois crimes de violence conjugale les plus fréquents ont été : voies de fait simples (43 %), harcèlement criminel incluant le harcèlement avec menaces (26 %), et agression armée causant des lésions corporelles (13 %). Les données sur chacun de ces récidivistes ont montré que, dans la plupart des cas, il n'y avait pas eu une infraction isolée, mais que le contrevenant avait plutôt commis plus d'une infraction en même temps, par exemple : introduction par effraction et agression avec ou sans séquestration.

Tableau 16. Infraction la plus grave commise par les récidivistes*

Infraction la plus grave commise par les récidivistes	2007-2008	2008-2009	2009-2010	Total 2007-2010	% du total**
Voies de fait de niveau I	13	21	12	46	43 %
Harcèlement criminel	15	10	3	28	26 %
Agression armée / causant des lésions corporelles	7	4	3	14	13 %
Introduction par effraction	0	3	1	4	4 %
Séquestration	1	1	2	4	4 %
Agression sexuelle de niveau I	1	1	0	2	2 %
Appels téléphoniques harassants	1	0	0	1	1 %
Intimidation	1	0	0	1	1 %
Menaces	1	1	0	2	1 %
Manquement à une ordonnance d'un tribunal	0	1	1	2	1 %
Utilisation négligente d'une arme à feu	0	1	0	1	1 %
Inconnu	0	2	0	2	2 %
Total	30	45	22	107	100 %

* Inclut les données sur les récidivistes avec victime identifiée (N=92) et les données sur les récidivistes sans victime identifiée (N=15).

** Les pourcentages sont arrondis à l'entier le plus près.

4.3.5 Récidivistes placés en détention préventive en attente de leur procès

Parmi les 92 récidivistes pour lesquels une correspondance a été établie avec une victime, 29 (32 %) ont été placés en détention préventive avant leur procès. (Les données concernant cette variable n'étaient pas disponibles pour les contrevenants pour lesquels aucune correspondance n'a été établie avec une victime.)

Le **tableau 17** indique la durée de la détention préventive des récidivistes. L'analyse montre que 32 % des 92 récidivistes (n=29) de cet ensemble de données ont purgé un total de 1 441 jours en détention préventive au cours de la période de trois ans, ce qui représente 25 % du nombre total de jours de détention préventive de tous les contrevenants (N = 5866). Ce pourcentage serait légèrement différent si l'on savait si certains des 15 récidivistes de la base de données sur les contrevenants pour lesquels aucune correspondance n'a été établie avec une victime ont aussi passé du temps en détention préventive.

Tableau 17. Durée de la détention préventive des récidivistes*

Catégorie	2007-2008	2008-2009	2009-2010	Total 2007-2010
N ^{bre} total de récidivistes	30	41	21	92
N ^{bre} de récidivistes placés en détention préventive	9	14	6	29
N ^{bre} de jours de détention préventive	732	374	335	1 441
N ^{bre} total de jours de détention préventive de tous les contrevenants	2 223	1 436	2 207	5 866
N^{bre} de jours de détention préventive des récidivistes en % du nombre total de jours de détention préventive de tous les contrevenants	14 %	26 %	15 %	25 %

* Inclut seulement les données sur les récidivistes avec victime identifiée.

4.3.6 Récidivistes condamnés à l'emprisonnement

Le **tableau 18a** compare la durée de l'emprisonnement de tous les contrevenants et des récidivistes. Les résultats montrent que sur les 59 contrevenants ayant une peine d'emprisonnement, 33 étaient des récidivistes (56 %). De plus, ces 33 récidivistes ont passé 3 015 jours en prison par comparaison à 6 326 jours en prison pour tous les contrevenants, ce qui représente 48 % du nombre total de jours d'emprisonnement. Il semble que du point de vue du nombre de jours passés en prison, il y ait peu de différence ou aucune différence entre ceux qui ont une peine d'emprisonnement pour une première fois et les récidivistes.

Tableau 18a. Comparaison entre les contrevenants et les récidivistes du point de vue de l'emprisonnement*

Catégorie	2007-2008	2008-2009	2009-2010	Total 2007-2010
N ^{bre} total de contrevenants condamnés à l'emprisonnement	25	20	14	59
N ^{bre} de jours d'emprisonnement de tous les contrevenants	3 209	2 054	1 063	6 326
N ^{bre} total de récidivistes condamnés à l'emprisonnement	16	13	4	33
N ^{bre} de jours d'emprisonnement des récidivistes	1 773	884	358	3 015
% de récidivistes par rapport au n^{bre} total de contrevenants emprisonnés	64 %	65 %	28 %	56 %
% du n^{bre} total des jours d'emprisonnement passés en prison par les récidivistes	55 %	43 %	34 %	48 %

* Inclut seulement les données sur les contrevenants avec victime identifiée.

Le **tableau 18b** indique le nombre moyen de jours que les récidivistes ont passés en prison au cours de la période à l'étude. C'est en 2007-2008 que le nombre de récidivistes ayant passé du temps en prison a été le plus élevé et la durée moyenne de l'emprisonnement a été de 81 jours. L'année suivante, un nombre moins élevé (n=13) de récidivistes ont passé du temps en prison et la durée moyenne de l'emprisonnement était considérablement moins grande que l'année précédente (63 jours). En 2009-2010, 4 récidivistes ont été emprisonnés, avec une durée moyenne de 60 jours. Dans l'ensemble, la durée moyenne de l'emprisonnement a été de 72 jours.

Tableau 18b. Durée moyenne de l'emprisonnement des récidivistes, en jours, 2007-2010

Catégorie	2007-2008	2008-2009	2009-2010	Total 2007-2010
N ^{bre} de récidivistes condamnés à l'emprisonnement	16	13	4	33
N ^{bre} de peines d'emprisonnement (incluant les peines multiples)	22	14	6	42
N ^{bre} de jours d'emprisonnement	1 773	884	358	3 015
Durée moyenne de l'emprisonnement (en jours)	81	63	60	72

4.3.7 Évaluation du risque et des besoins (LSI) et résultat préliminaire de l'intervention

L'évaluation de l'inventaire du niveau de service (LSI) a déjà été décrite précédemment dans la section traitant de tous les contrevenants. Le **tableau 19** donne les évaluations du LSI pour 77 % des récidivistes étant donné que les notes du LSI n'ont pas été inscrites pour 23 % d'entre eux.

Selon les résultats, la distribution des notes combinées pour les trois années semble normale avec 6 à 8 % des notes dans les niveaux très faible ou très élevé et une distribution assez uniforme entre les autres catégories soit les niveaux élevé, modéré et faible. L'examen des notes par année montre les résultats les plus élevés dans la première année du projet pilote, suivis par une distribution normale des notes au cours de la deuxième année et une tendance vers des notes du LSI plus faibles au cours de la troisième année, comme cela a été montré précédemment pour tous les contrevenants.

Tableau 19. Profil du niveau de risque posé par les récidivistes*, selon l'année

Année	Très élevé	Élevé	Modéré	Faible	Très faible	Inconnu	Total/année
2007-2008	4	12	6	5	2	11	40
2008-2009	3	10	10	8	4	10	45
2009-2010	2	2	5	8	1	4	22
2007-2010 (% du total)	9 (8 %)	24 (22 %)	21 (20 %)	21 (20 %)	7 (6 %)	25 (23 %)	107 (100 %)

* Inclut à la fois les données sur les récidivistes avec victime identifiée (N=92) et les données sur les récidivistes sans victime identifiée (N=15).

4.3.8 Orientation vers un programme d'intervention en matière de violence conjugale

En ce qui concerne l'orientation vers les programmes d'intervention en matière de violence conjugale, 73 % des 107 récidivistes (n=78) devaient participer à un ou plusieurs de ces programmes. Les résultats présentés au **tableau 20** montrent que sur ces 78 récidivistes, environ la moitié (47 %) a terminé le programme ou est en voie de le terminer. Pour l'autre moitié (52 %), l'intervention est en attente, ce qui pourrait signifier que les récidivistes attendent le début du programme ou qu'ils attendent le nombre minimum de participants nécessaire pour que le programme soit offert ou qu'ils attendent d'avoir terminé d'autres programmes vers lesquels ils

ont été orientés tels des programmes de santé mentale ou des programmes de traitement des dépendances, entre autres aux drogues.

Tableau 20. État de l'orientation vers des programmes d'intervention en matière de violence conjugale, 2007-2010

Année	N ^{bre} de récidivistes	N ^{bre} de récidivistes orientés vers un ou plusieurs programmes	Programmes terminés	Programmes non terminés	Intervention en attente/inconnu
2007	40	29	7	9	13
2008	45	34	9	9	15
2009	22	15	2	1	13
Total	107	78	18 (23 %)	19 (24 %)	41 (52 %)

* Inclut à la fois les données sur les récidivistes avec victime identifiée (N=92) et les données sur les récidivistes sans victime identifiée (N=15).

4.4 Victimes des récidivistes

Le bien-être des victimes de violence conjugale et, plus précisément, des victimes de récidivistes, représente un intérêt sociétal. L'une des questions auxquelles le présent rapport essaie de répondre est à quel moment les victimes décident-elles finalement qu'elles ont besoin d'aide et quelle sorte d'aide choisissent-elles de demander.

4.4.1 Année où les victimes ont reçu des services

Les données sur les récidivistes ont montré qu'ils avaient fait 115 victimes, à la fois principales (N=92) et indirectes (N=23). Le **tableau 21a** fournit les statistiques sur le moment où, pendant le cycle de la violence, les victimes ont reçu pour la première fois de l'aide des Services aux victimes.

D'après les données, il est évident que toutes les victimes ne font pas immédiatement une demande de soutien. La première année du projet pilote, 44 % des 34 victimes (n=15) ont demandé de l'aide pendant l'année, mais 28 % (n=10) ont attendu qu'une autre infraction se produise au cours des années subséquentes. Il est intéressant de noter que les victimes des contrevenants les plus dangereux, ceux qui ont récidivé plusieurs fois, n'ont pas cherché d'aide avant presque deux ans après que la première infraction ait été répertoriée. De plus, neuf victimes n'ont reçu aucun service.

En 2008-2009, 34 % des 53 victimes (n=18) ont demandé de l'aide au cours de l'année où l'infraction a eu lieu et 24 % (n=13) ont demandé de l'aide au cours de l'année suivante, après une récidive. Cependant, 42 % des victimes (n=22) identifiées en 2008-2009 n'ont demandé aucun service pendant la période à l'étude.

Pendant la troisième année, un pourcentage plus élevé (57 %) des 28 victimes identifiées cette année-là ont demandé du soutien après la première infraction, tandis que 43 % (n=12) ne l'ont pas fait. Toutefois, il ne faut pas oublier que les données sur cette variable peuvent être sous-estimées à cause des limites de temps de l'analyse.

Au cours des trois années, 63 % des victimes de récidivistes ont demandé du soutien auprès des Services aux victimes. Les autres victimes (37 %) ont été orientées vers les Services aux victimes mais rien dans les fichiers de données n'indique qu'elles ont reçu un service.

Tableau 21a. Année où les victimes des récidivistes ont reçu de l'aide des Services aux victimes pour la première fois

Année	N ^{bre} de victimes	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2007-2010 N ^{bre} total de victimes ayant reçu des services	2007-2010 N ^{bre} total de victimes n'ayant pas reçu de services
2007-2008	34	15	5	5	25	9
2008-2009	53		18	13	31	22
2009-2010	28			16	16	12
2007-2010	115	15	23	34	72 (63 %)	43 (37 %)

4.4.2 Types de services reçus par les victimes des récidivistes

Le **tableau 21b** fournit une liste des types de services auxquels les victimes des récidivistes ont eu accès auprès des Services aux victimes. Au cours de la période à l'étude, les services qui ont été reçus le plus fréquemment étaient l'indemnisation (31 % des services) et le counseling (27 %). Le soutien pour préparer la déclaration de la victime sur les répercussions du crime représentait 17 % des services reçus et la préparation en vue de la comparution représentait 14 % du total général de 190 services reçus au cours des trois années. La notification (6 %) et le soutien devant les tribunaux (5 %) étaient les services les moins fréquents.

Tableau 21b. Services reçus par les victimes des récidivistes, 2007-2010

Types de service (aux victimes)	2007-2008 (N=15)	2008-2009 (N=23)	2009-2010 (N=34)	2007-2010 (N=72)	Total des services (%)
Indemnisation	23	26	9	58	31 %
Counseling	21	20	10	51	27 %
<i>Counseling</i>	13	10	9	32	17 %
<i>post-traumatique</i>					
<i>Counseling de courte</i>	8	10	1	19	10 %
<i>durée</i>					
Déclaration de la victime	12	12	9	33	17 %
Préparation à la comparution	8	13	6	27	14 %
Notification	5	5	2	12	6 %
Soutien devant le tribunal	1	5	3	9	5 %
N^{bre} total de services reçus	70	81	39	190	100 %
N^{bre} de services reçus/victime	4,7	3,5	1,0	2,6	

5.0 RÉSUMÉ

Le présent rapport se fonde sur les données des trois années de fonctionnement du programme recueillies par les fournisseurs de services du ministère de la Sécurité publique du Nouveau-Brunswick qui ont été affectés au projet pilote du tribunal chargé des causes de violence conjugale (TVC). Ces données ont été fournies aux chercheurs afin qu'ils puissent les analyser et préparer le présent rapport. Celui-ci examine en détail toutes les données fournies pour arriver aux résultats qui décrivent les quatre principaux groupes de « clients » : les victimes, les contrevenants, les récidivistes et les victimes des récidivistes. Les énoncés qui suivent donnent les grandes lignes des résultats pour chacun de ces groupes, en commençant par les victimes.

VICTIMES

Au total, on a établi une correspondance avec 411 victimes et les crimes de violence conjugale traités au cours de la période triennale allant de 2007-2008 à 2009-2010.

Le nombre de victimes par année, commençant par l'année 2007-2008, a été de 92, 127 et 192 respectivement.

Les policiers ont été une importante source d'orientation vers les Services aux victimes. Ils ont orienté près de 50 % de toutes les victimes au cours de la troisième année.

Le pourcentage le plus élevé de victimes de sexe féminin dans toutes les catégories d'âge se trouvait dans le groupe des 21 à 30 ans (42 %).

Le pourcentage le plus élevé de victimes de sexe masculin se trouvait dans le groupe des 26 à 40 ans.

Le type de lien où il y avait le pourcentage le plus élevé de victimes principales (52 %) était les relations avec un petit ami ou un ex-petit ami.

Les relations étaient principalement hétérosexuelles, mais il y avait aussi quelques relations homosexuelles.

Environ 30 victimes indirectes ont été identifiées, principalement des enfants de 3 ans à 17 ans.

Les infractions les plus courantes contre les victimes étaient les voies de fait simples (34 %) et les menaces (18 %).

Au cours de chacune des trois années à l'étude, entre 53 % et 57 % des victimes (la moitié) ont subi plus d'une infraction au moment où le crime a été commis.

Environ 70 % des victimes pour lesquelles des données étaient disponibles ont reçu de l'aide des Services aux victimes et environ 78 % de ces victimes ont eu accès à un ou deux services.

Environ 32 % des victimes qui ont eu accès à des services ont obtenu une indemnisation.

Environ 26 % des victimes ont eu accès à une forme de counseling.

CONTREVENANTS

Dans l'ensemble, on a identifié 380 contrevenants pour lesquels une correspondance a été établie avec une victime et 98 contrevenants pour lesquels aucune correspondance n'a été établie avec une victime, pour un total de 478 contrevenants pour la période à l'étude.

Le nombre de contrevenants par année, en commençant par l'année 2007-2008, a été de 121, 151 et 206 respectivement.

L'âge des contrevenants variait de 19 à 76 ans, le plus fort pourcentage (36 %) se trouvant dans le groupe des 21 à 30 ans.

Le niveau de scolarité le plus élevé atteint par la plupart des contrevenants pour lesquels ces données étaient disponibles était des études secondaires (56 %), puis des études collégiales ou universitaires (10 %) et enfin des études dans un collège communautaire (10 %).

La plupart des contrevenants (91 %) ont choisi de communiquer avec le TVC en anglais.

De 2007 à 2010, il y a eu 187 peines de détention préventive (parfois multiples) imposées à des contrevenants pour lesquels une correspondance a été établie avec une victime.

Les contrevenants placés en détention préventive représentaient une pression importante sur le système correctionnel, la durée de la détention préventive variant de 2 à 228 jours, avec une durée moyenne de 31 jours.

Les peines à purger dans la collectivité (probation, emprisonnement avec sursis ou combinaison des deux) représentaient la majorité des peines imposées aux contrevenants.

Il y a eu 59 contrevenants condamnés à une peine d'emprisonnement dans une prison provinciale. Si on inclut les peines multiples, ces contrevenants se sont fait imposer 67 peines d'emprisonnement, la durée de l'emprisonnement variant de 2 à 364 jours, avec une durée moyenne de 94 jours.

Des notes de l'inventaire du niveau de service (LSI) ont été trouvées pour la moitié de tous les contrevenants. Parmi ceux qui avaient un LSI, la distribution des notes a évolué avec le temps, passant d'une distribution normale comme on pouvait s'attendre à un étalement en 2009-2010, de sorte que pour près de la moitié des contrevenants de cette dernière année, le niveau indiqué était faible ou très faible. Ce changement soulève la question à savoir si la méthode utilisée pour noter l'évaluation des risques posés par les contrevenants avait changé au cours de la dernière année.

Au total, 164 contrevenants, dont 4 femmes, ont été orientés 194 fois vers des programmes d'intervention en matière de violence conjugale.

Parmi les contrevenants orientés vers un programme d'intervention, 47 % l'avaient terminé en 2007-2008 et 72 % l'avaient terminé en 2008-2009. Jusqu'à présent, seulement un peu plus de 30 % des contrevenants de 2009-2010 ont terminé leur traitement.

RÉCIDIVISTES

Quatre critères ont été utilisés pour identifier les récidivistes. À l'exception d'un cas, les récidivistes ont commis leur nouveau crime contre la même victime. Tous les récidivistes étaient des hommes et l'âge médian était de 34 ans.

Les pourcentages de récidivistes ont été de **33 % en 2007-2008**, de **30 % en 2008-2009** et de 11 % en 2009-2010. Sur les 478 contrevenants, il y a eu 107 récidivistes, ce qui donne un taux de récidives de 22 % pour la période triennale. *Nota : Par comparaison à la troisième année, la première année, et peut-être aussi la deuxième année, donne des statistiques plus précises sur les récidives qui surviennent habituellement au cours d'une période de 12 à 18 mois suivant la première infraction. Par conséquent, la statistique de 22 % doit être traitée avec prudence étant donné qu'elle est probablement sous-estimée.*

Au cours de la période à l'étude, 69 % des contrevenants ont récidivé, certains plusieurs fois : 24 % ont commis trois infractions et 9 % ont commis quatre infractions ou plus.

La fréquence des infractions les plus graves a été de 43 % pour les voies de fait de niveau I, 26 % pour le harcèlement criminel et 13 % pour les agressions armées avec lésions corporelles.

Parmi les récidivistes pour lesquels des données sur la détention préventive étaient disponibles, 29 (32 %) ont passé 1 441 jours en prison.

Parmi les récidivistes pour lesquels des données sur l'emprisonnement étaient disponibles, 33 ont passé 3 015 jours en prison.

En incluant les peines multiples, 33 récidivistes ont été emprisonnés 42 fois, pour une durée moyenne de 72 jours en prison.

Sur le nombre total de jours de détention préventive imposés à tous les contrevenants, 25 % l'ont été à des récidivistes et sur le nombre total de jours d'emprisonnement imposés à tous les contrevenants, 48 % l'ont été à des récidivistes.

Pendant les trois ans à l'étude, les notes d'évaluation du risque et des besoins d'après l'inventaire du niveau de services (LSI, Level of Service Inventory) ont suivi une distribution normale, 62 % des notes étant réparties ainsi : niveau élevé (22 %), niveau moyen (20 %) et niveau faible (20 %). Cependant, 23 % des notes du LSI n'ont pas été inscrites dans les fichiers de données.

Parmi les récidivistes, 73 % ont été orientés vers des programmes d'intervention en matière de violence conjugale. Cependant, le niveau de l'achèvement des programmes n'était pas connu pour au moins 52 % des récidivistes orientés vers les programmes étant donné que cette information ne se trouvait pas encore dans les fichiers de données.

VICTIMES DES RÉCIDIVISTES

Parmi les victimes (principales et indirectes) des récidivistes, 115 ont reçu du soutien des Services aux victimes, mais elles n'ont pas toutes reçu des services immédiatement après la première infraction. Seulement 44 % des victimes de récidivistes qui ont été orientées vers les Services aux victimes en 2007-2008 ont reçu des services cette année-là. Les victimes de certains des récidivistes les plus dangereux de l'année 2007-2008 n'ont pas reçu de services avant la troisième année, après la troisième ou la quatrième infraction.

Parmi les victimes des récidivistes, 63 % ont reçu un certain type de services de la part des Services aux victimes au cours de la période à l'étude. Pendant cette même période, 37 % des victimes ont choisi de ne pas utiliser les services bien qu'elles aient été orientées vers les Services aux victimes.

Parmi les victimes des récidivistes qui ont reçu des services, 31 % ont obtenu une indemnisation et 27 % du counseling. Les victimes indirectes, pour la plupart des enfants, ont reçu du counseling post-traumatique.

Au total, 72 victimes de récidivistes ont reçu 190 services, pour une moyenne de 2,6 services par victime.

6.0 CONCLUSIONS

Le présent rapport constitue une analyse des données recueillies au cours d'une période de trois ans par le personnel du ministère de la Sécurité publique assigné au projet pilote du tribunal chargé des causes de violence conjugale (TVC) à Moncton. Les résultats découlant des analyses des nombreuses variables forment plusieurs bases de données incluant des renseignements sur l'âge, le niveau de scolarité, les liens entre les contrevenants et les victimes, les types de services reçus et les tendances relativement aux infractions. Le rapport fournit une description des caractéristiques précises des victimes et des contrevenants qui ont comparu devant le TVC au cours de cette période.

La question a été soulevée : « À partir de ces résultats, peut-on dire que le tribunal chargé des causes de violence conjugale fonctionne bien? » La présente analyse ne répond pas entièrement à cette question. Elle fournit cependant certains renseignements susceptibles d'aider à y répondre en partie. Par exemple, l'analyse a montré que les victimes de violence conjugale semblent mieux accepter maintenant d'être orientées vers les Services aux victimes et que les policiers sont devenus le principal agent d'orientation. Ceci montre un travail d'équipe comme le prévoyait le projet pilote.

Nous connaissons maintenant certaines caractéristiques des contrevenants et des récidivistes et nous avons une idée du délai avant la récidive.

Les résultats ont aussi révélé que les victimes indirectes de la violence conjugale, pour la plupart des enfants, sont vulnérables et que la majorité de ces victimes ont besoin de counseling post-traumatique afin de faire face aux événements dont elles ont été témoins.

L'âge des victimes et le type de lien qu'elles ont avec le contrevenant font aussi partie des résultats obtenus et, qu'il s'agisse d'une première infraction ou d'une récidive, la relation avec un petit ami et un ex-petit ami est importante. La plupart des victimes sont de jeunes femmes, âgées de 19 à 30 ans, et la plupart des contrevenants sont des hommes un peu plus âgés mais encore jeunes et ils ont habituellement obtenu un diplôme d'études secondaires. Les crimes les plus courants sont les voies de fait simples et les menaces, bien que dans un grand nombre de cas il y ait plusieurs infractions en même temps. Ceci revient à dire qu'il est rare que le crime commis soit isolé.

Environ 22 % des contrevenants ont récidivé au cours de la période triennale (bien que, comme cela a été précisé plusieurs fois dans le présent rapport, cette statistique puisse être sous-estimée étant donné le temps nécessaire avant l'apparition des récidives). Dans la plupart des cas, les récidives se sont produites au cours d'une période de 12 à 18 mois après la première infraction.

Les contrevenants ont été évalués pour déterminer la note concernant le risque et les besoins. Les résultats montrent que la distribution des notes a évolué au cours des trois années, un plus grand nombre de contrevenants ayant reçu une note plus faible au cours de la troisième année. Un graphique de ces résultats selon l'année donne à penser qu'il y a eu un changement au fil du temps, peut-être dans la façon dont les outils d'évaluation ont été administrés?

Le vrai test pour savoir si le TVC a un effet consiste à déterminer si les contrevenants, lorsqu'ils sont orientés vers un traitement, terminent ce traitement et ne récidivent pas. Les résultats montrent que les renseignements sur l'achèvement des programmes de traitement n'étaient pas complets dans le fichier des données. Et, fait particulièrement remarquable, même le résultat du traitement des contrevenants de la première année, 2007-2008, n'était pas connu pour plus de 50 % de ceux qui avaient été orientés vers les programmes, ce qui met en évidence un résultat qui dépend de la collecte même des données.

Pour les diverses variables dont il est question dans la présente étude, le total ne correspond pas toujours. Ceci est dû au fait que pour certaines variables, par exemple l'âge, le niveau de scolarité et, plus précisément, les variables essentielles comme l'inventaire du niveau de services et de besoins (LSI) et la situation du traitement (terminé, non terminé, inconnu ou en attente), les données étaient incomplètes dans les fichiers. Ceci amène à proposer de prendre en considération les points suivants si d'autres études d'évaluation de ce projet sont entreprises :

1. Que la collecte des données soit contrôlée selon un calendrier fixe pour garantir que les entrées sont complètes pour toutes les variables.
2. Que l'on continue à donner du soutien au personnel de terrain pour cette tâche afin qu'il comprenne l'importance d'avoir des données complètes et précises pour déterminer l'efficacité du modèle.
3. Que lorsque des outils d'évaluation sont utilisés, on contrôle leur utilisation par les nouveaux employés pendant un certain temps pour veiller à ce que les outils soient appliqués de la façon prévue.
4. En ce qui concerne les contrevenants, que la participation aux programmes et le niveau d'achèvement soient contrôlés de près, que ces renseignements soient entrés dans le fichier de données et que celui-ci soit mis à jour lorsque le contrevenant termine ses programmes d'intervention.
5. Que l'on examine la possibilité d'une étude longitudinale qui suivra les récidivistes pendant plusieurs années afin de déterminer les tendances en matière de récidives et les répercussions, efficacité et efficience, des interventions.